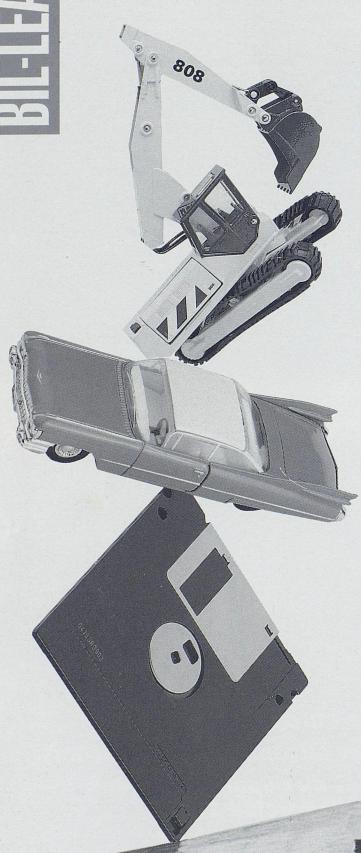


de letzebuerger

4 • 94

- Leader, un programme européen
- Bestandsaufnahme der Luxemburger Wirtschaft
- Propositions de budget du département des Classes Moyennes de l'exercice 1995

L'équilibre de votre entreprise



Entreprise saine = budget d'entreprise en équilibre. Nous vous proposons la solution BIL-LEASE. Les avantages évidents d'un financement par leasing:

- les lignes de crédit en place ne sont plus déséquilibrées
- les liquidités disponibles peuvent être réservées pour d'autres investissements
- financement des investissements à 100%
- budgétisation précise et simple des loyers de crédit-bail
- libre choix de remplacer ou d'acquérir le matériel à l'échéance du contrat de crédit-bail.

Pour tous vos investissements en biens d'équipement destinés à l'usage professionnel tels que parc roulant, installations informatiques et autres, nous nous ferons un plaisir de vous soumettre notre meilleure offre de financement par leasing, adaptée à vos besoins.

Distribution par:

- Banque Internationale à Luxembourg S.A. Réseau Agences et Entreprises Nationales
- BIL-LEASE S.A. 69a, bd de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Adresse postale L-2953 Luxembourg

Tél. 49 98 84 1 Fax 49 94 64 1

Membre du groupe BIL



Bestandsaufnahme der Luxemburger Wirtschaft

Der vor einigen Wochen erschienene 94er Jahresbericht des Wirtschafts- und Sozialrates (WSR) zur wirtschaftlichen, finanziellen und sozialen Entwicklung des Landes hält gleich zu Beginn fest, daß Luxemburg nicht als Wohlstandsinsel zu betrachten sei, vielmehr sei das Land durch seine Abhängigkeit vom Ausland stark von der EG-weiten Rezession getroffen worden, insbesondere habe der einschneidende Rückgang der Nachfrage die nationale Wirtschaft erheblich geschwächt.

Obschon Luxemburg eine immer noch positive Wachstumsrate verzeichnet, treten die Probleme der hiesigen Wirtschaft immer deutlicher zu Tage.

Wenn auch etwas niedriger als die Rekorddefizite der Jahre 1991 und 1992, liegt das Handelsdefizit der ersten sechs Monate des vergangenen Jahres um 3,8 Milliarden höher als das des Jahres 1990. Während den ersten zehn Monaten des letzten Jahres gingen Importe sowie Exporte stark zurück. Diese Entwicklung führt uns vor Augen, daß die konjunkturelle Lage im Inund Ausland eher beunruhigend ist.

Laut WSR-Bericht belief sich die Inflation 1993 auf 3,6%, womit Luxemburg den 7. Rang im EG-Vergleich einnimmt und um 0,3% über dem EG-Durchschnitt von 3.3% liegt. Diese relativ hohe Teuerungsrate hat ihren Ursprung in den von Brüssel verlangten Mehrwertsteuer- und Akzisenanpassungen zum 1. Januar 1993, den Anpassungen zahlreicher öffentlicher Tarife sowie der kurzfristigen Wechselkursverschlechterung des belgisch-luxemburgischen Franken.

Außerdem wird darauf verwiesen, daß die Lohnstückkosten in Luxemburg laut EG-Kommission zwischen 1990 und 1993 um 27,17% angestiegen sind, derweil der EU-Schnitt bei 18,66% liegt.

Dieses steile Anwachsen der Lohnstückkosten können die einheimischen Betriebe nicht weiterhin verkraften. An dieser äußerst negativen Entwicklung wird auch der unlängst erreichte Tripartite-Kompromiß nichts wesentliches ändern. So sollen ab 1. Juli 1994 die Finanzierung der Familienzulagen für die Arbeitnehmer des Privatsektors integral vom Staat übernommen werden, während die Solidaritätssteuer von 1 auf 4% für die körperschaftssteuerpflichtigen Betriebsgewinne angehoben werden soll. Diese Übereinkunft erweist sich als Lastenumverteilung, welche die unter der Rezession leidenden, personalintensiven Unternehmen entlastet und gewinnträchtige Gesellschaften stärker belastet. Die vom Patronat geforderte Suspendierung der automatischen Lohnindexierung, welche ein EG-weit einzigartiger Mechanismus zu Lasten der Betriebe darstellt, wäre das probate Mittel, die Kostenexplosion im Privatsektor einzudämmen.

Die Konkurrenzfähigkeit der Luxemburger Unternehmen beruht jedoch nicht ausschließlich auf den eben erwähnten Faktoren. Andere Ursachen der stagnierenden Wirtschaft und der wachsenden Erwerbslosenquote sind im Bereich des Bildungswesens ausfindig zu machen. Der WSR-Jahresbericht wendet sich in diesem Zusammenhang mit Nachdruck gegen eine Hochschulpolitik, welche darauf hinausläuft, hochintensive und überflüssige Strukturen zu schaffen, die mit bereits bestehenden Einrichtungen im Saar-Lor-Lux Raum konkurrieren würden.

Im Interesse unserer Wirtschaft muß in Sachen Aus- und Weiterbildung dafür gesorgt werden, geeignete Strukturen und Lehrgänge zu schaffen, die den Bedürfnissen der Unternehmen entsprechen.

Editeur: Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Adresse postale L-2981 Luxembourg Tél: 43 58 53

Fax: 43 83 26

Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an Tirage: 15.400 exemplaires Reproduction autorisée avec mention de la source.

Mise en page: Lineheart s.à r.l. Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l. Photo couverture: Groupe Leader, G.D.L. 4 Dossier

12 EDI: Electronic Data Interchange

14 Législation

16 Ventes Spéciales

18 Commerce Extérieur

21 Leader

25 Saar-Lor-Lux

27 Euro-Info

Formation

35 Communiqués

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET DU DÉPARTEMENT DES CLASSES MOYENNES DE L'EXERCICE 1995

Observations liminaires

Si on voulait s'arroger la liberté de schématiser à l'extrême, on pourrait affirmer que l'année 1993 a été marquée par trois événements majeurs qui dicteront la marche à suivre en Europe pour les années à venir.

La crise économique qui a perduré obstinément au sein de l'Union Européenne, alors que les têtes pensantes avaient déjà promis à plusieurs reprises un redémarrage, certes modeste, de la machine économique. Il semblerait toutefois qu'en début 1994 le point bas du cycle ait été atteint et que la deuxième moitié de 1994 gratifie l'Union Européenne d'une croissance modérée, sans que pour autant l'on puisse escompter une amélioration quelconque sur le front du chômage. Ceci est particulièrement important pour l'économie luxembourgeoise, qui, malgré une moindre vulnérabilité cyclique, comporte certains secteurs qui ont particulièrement souffert du ralentissement économique. La sidérurgie, dont le récent début de redressement reste à confirmer, la plupart des autres branches de l'industrie, le secteur de la construction, le commerce et les transports font partie des secteurs lésés.

La nouvelle de la signature des accords du GATT a été accueillie avec soulagement par la quasi-totalité des acteurs économiques de l'Union Européenne. Il est vrai qu'un retour au protectionnisme, bien que choyé par d'aucuns en temps de crise, aurait remis en question toute une série d'acquis engendrés par la libéralisation des échanges commerciaux internationaux.

La théorie nous montre que la libéralisation des échanges est bénéfique à tous les pays qui y procèdent, mais il serait trompeur de croire qu'une telle libéralisation est exempte de contraintes. La question qui se pose est donc de savoir si l'Union Européenne est suffisamment compétitive pour affronter une nouvelle vague de libéralisation et si au sein de l'Union tous les pays membres seront en mesure d'affronter l'accroissement de concurrence induit par l'achèvement du Grand Marché Intérieur.

Rien n'est moins sûr au Grand-Duché de Luxembourg, et surtout au niveau des secteurs relevant des Classes Moyennes, qui jusqu'il y a un an étaient des secteurs abrités de fait. Le commerce, secteur handicapé par des loyers élevés, par une main-d'oeuvre coûteuse en fonction de sa faible qualification et par des canaux d'approvisionnement limités et coûteux, commence à ressentir les effets d'un pouvoir d'achat se détournant vers l'étranger où la dimension de la zone de chalandise permet aux entreprises d'offrir des gammes de produit plus larges à des conditions de prix souvent plus avantageuses.

Les entreprises de transports luxembourgeoises doivent se battre contre les géants du secteur étrangers qui en raison de techno-structures importantes et bien organisées, de réseaux trans-nationaux et d'une logistique flexible et au potentiel presque illimité sont aptes à tirer bénéfice de la libéralisation non encore achevée du secteur des transports. Le secteur de la construction n'est pas resté non plus à l'abri des aléas de la libre circulation des biens et services.

Le troisième événement majeur a été la publication du livre blanc de la Commission de Bruxelles. Ce livre blanc pose les jalons d'une stratégie à moyen terme pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Le chômage croissant au sein de l'Union Européenne a été l'origine de la décision de faire élaborer ce véritable guide pour sortir de la crise moyennant des solutions qui ne remettent pas en question le modèle socio-économique européen.

Dans le cadre des réflexions sur cet immense problème que constitue le chômage, le livre blanc réserve une attention particulière aux PME.

En effet, celles-ci sont un modèle de flexibilité, leur rôle dans la sous-traitance assure en partie la compétitivité des grandes entreprises, elles ont un potentiel important sur des niches de marché moins sensibles à la concurrence et leur part actuelle (70,2%) et potentielle dans l'emploi communautaire les prédestine à devenir un élément charnière dans l'articulation entre croissance et emploi.

Afin que les PME puissent assurer le rôle qui leur est dévolu, la Commission dans son livre blanc avance les propositions suivantes:

- réduction des contraintes d'origine fiscale, sociale, administrative, financière ou autre, faisant obstacle à la création ou au maintien des PME
- amélioration du financement des PME
- soutien à la coopération entre entreprises
- amélioration de la qualité du management dans les PME par l'amélioration de l'offre de conseils directs aux PME
- soutien au développement des PME à fort potentiel de croissance
- soutien au développement de l'emploi dans les PME de services
- promotion de la formation continue du personnel dans les PME
- aides financières au démarrage importantes:
 - dans le respect de la philosophie en matière de concurrence;

 lorsque des profits potentiels importants contrebalancés par de hauts risques sont réalisables.

C'est dans la philosophie des intentions qui précèdent que la Chambre de Commerce formule ses propositions en vue de l'établissement du projet de budget du département du Ministère des Classes Moyennes pour l'exercice 1995.

Au vu de l'importance que la Commission reconnaît aux PME dans la relance économique et la création d'emplois, le Gouvernement devrait consentir quelques efforts supplémentaires afin de stimuler davantage les investissements en équipements et en ressources humaines dans les PME.

Dans la "Contribution du Luxembourg au livre blanc de la Commission" il avait d'ailleurs été relevé que les PME, qui par le passé ont été créatrices nettes d'emploi, sont confrontées à des problèmes particuliers et méritent une attention accrue.

Dans un environnement plus concurrentiel que par le passé, il est vital d'oeuvrer dans le sens d'une amélioration de la compétitivité des entreprises en général, souci qui était au coeur des récentes discussions tripartites, et d'aider les PME à surmonter les handicaps liés à leur taille et aux secteurs d'activité dans lesquels elles opèrent.

L'apport de la Chambre de Commerce dans ce domaine est matérialisé par l'assistance technique qu'elle fournit aux PME et par la mise en valeur des ressources humaines à travers ses compétences en matière de formation professionnelle et de formation continue.

Cependant le champ d'action du Gouvernement et des chambres professionnelles ne peut se limiter aux PME existantes. Dans la période actuelle de dégradation du marché de l'emploi et d'accroissement des risques inhérents aux initiatives entrepreneuriales en environnement instable, la création de fonds de capital-risque ne pourrait se faire à un moment plus propice.

Une solution consisterait dans la dotation de la mutualité de cautionnement du commerce d'un fonds qui lui permette de se porter garant de candidats à l'établissement sur le vu de leurs références personnelles que sont l'honorabilité et la qualification.

L'indemnisation des pertes subies dans l'éventualité d'échecs sera le corollaire d'une telle mesure.

Comme il a déjà été souligné précédemment, la prime de 1er établissement qui présuppose un investissement préalablement financé par des fonds propres ou des crédits couverts par des sûretés réelles reste dans ce contexte un instrument d'aide totalement inefficace, en particulier dans les branches relevant de la Chambre de Commerce.

1.1. Bonification d'intérêts (Tableau 1)

Les bonifications d'intérêts allouées en application de l'article 4 de la loi-cadre des classes moyennes du 29 juillet 1968 ont pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Il ressort du tableau ci-dessous que la dotation budgétaire pour 1994 au titre de la bonification d'intérêt se situe seulement au niveau du montant inscrit au compte provisoire pour l'année 1992 et que le taux de croissance de la dotation budgétaire s'élève à 11,11%, donc nettement au-dessus de la norme budgétaire.

La dotation pour 1994 paraît légèrement plus réaliste que celle pour l'exercice 1993, qui a été fixée nettement en deçà du montant inscrit au compte provisoire de 1991.

Il est vrai que la dotation de 1994 a doublé par rapport à 1986, mais l'évolution dynamique de ce poste s'explique à travers plusieurs facteurs.

Souvent les crédits d'équipement de la SNCI n'épuisent pas l'enveloppe d'aide globale accordée, ce qui conduit à un recours à la bonification d'intérêts au titre de la loi-cadre.

En outre, les demandes émanant des PME ont considérablement augmenté pendant la deuxième moitié des années 80 et lorsqu'un crédit d'équipement était refusé par la SNCI, l'enveloppe globale accordée était couverte intégralement par la bonification d'intérêt à charge de l'article 23.0.31.030.

En dernier lieu, des motivations relatives à sa position de trésorerie ont conduit la SNCI à privilégier une intervention sous forme de crédit d'équipement à taux réduit, combinée avec une bonification d'intérêt.

Tableau 1				
Année	Dotation	Variation	Compte	Variation
	budgétaire	%	provisoire	%
1986	25.000.000	-	24.992.268	
1987	28.000.000	12,00	27.998.657	12,03
1988	28.000.000	0.00	27.997.923	0,00
1989	28.000.000	0,00	27.999.000	0,00
1990	32.000.000	14,29	42.000.000	50,01
1991	40.000.000	25,00	50.000.000	19,05
1992	42.000.000	5,00	50.000.000	0,00
1993	45.000.000	7,14		
1994	50.000.000	11,11		

Malgré le relèvement substantiel de la dotation budgétaire, on ne peut guère accepter qu'il soit de bonne politique de limiter la dotation pour 1994 au montant atteint par le même poste au compte provisoire pour 1992. La seule explication rationnelle qui puisse expliquer une telle attitude résiderait dans l'hypothèse théorique d'une corrélation du nombre des demandes en provenance des PME avec la conjoncture économique, c.-à-d. la prévision d'une régression de ces demandes.

Il ne faut pourtant pas ignorer le fait qu'en ces temps de crise il serait dangereux de sous-estimer ces crédits dont les PME ont besoin et que les taux d'intérêts réels, malgré la baisse des taux nominaux, restent élevés, ce qui est vrai surtout pour les taux à long terme.

Ainsi, en partant de l'estimation d'une croissance moyenne courante du PIB à prix courants de 5% entre 1992 et 1995, la Chambre de Commerce propose pour 1995 une dotation de 58.000.000 LUF. Cette dotation devrait mieux tenir compte de l'évolution de la conjoncture actuelle.

1.2. Subventions en capital (Tableau 2)

Le tableau concernant l'article 21.0.53.040 relatif aux subventions pouvant être accordées aux investissements répondant aux objectifs et critères de la loicadre des classes moyennes révèle que les montants inscrits au compte provisoire dépassent de façon chronique et substantielle la dotation budgétaire inscrite au projet de budget. En 1992, le compte provisoire représente presque le double de la dotation inscrite au projet de budget. Malgré une augmentation considérable de la dotation budgétaire en 1992, il n'en demeure pas moins que la dotation de 1994 reste en deçà du compte provisoire de 1992, ce qui manifestement signifie une sous-évaluation des besoins réels.

Concernant le compte provisoire de 1992, la Chambre de Commerce se permet d'exprimer son scepticisme quant à l'exactitude des 124.999.000 LUF y inscrits, étant donné que ce montant correspond au franc près à celui du compte provisoire de 1991. Quoiqu'il en soit, la sous-évaluation systématique des

besoins réels conduit à des délais d'attente de l'ordre de 6 mois pour les investisseurs-bénéficiaires, avant liquidation de leur subside, à condition que les dépassements de crédit soient accordés.

En effet, la dégradation des finances publiques au cours des dernières années, fait surgir le risque de non-couverture de dépassements de crédits pour des raisons de rigueur budgétaire.

Par le passé, on a déjà assisté à des situations où en raison du report des dépassements sur les exercices subséquents, les crédits budgétaires étaient épuisés bien avant la fin de l'exercice budgétaire.

Dans une période où la Commission reconnaît au développement des PME et à l'esprit entrepreneurial des vertus thérapeutiques contre le chômage, il importe d'éviter à tout prix ce genre de situation.

En conséquence, la Chambre de Commerce, en partant de la nécessité de porter la dotation de l'article à hauteur des besoins réels (125 mio F en 1991), propose de porter à un premier stade, le crédit en cause à 180.000.000 LUF au projet de budget pour 1995. Bien que cette augmentation ne tienne pas entièrement compte de l'accroissement moyen de 42,50% du compte provisoire entre 1986 et 1991, elle servirait à atténuer les aléas d'une couverture insuffisante des allocations au titre de ce crédit non limitatif, du moins en ce qui concerne l'exercice 1995.

1.3. Aides pour assistance et expertises techniques

Comme déjà relevé dans l'introduction du présent dossier, les PME se voient actuellement confrontées à une conjoncture morose et à une recrudescence de la concurrence en provenance des régions limitrophes. Afin de pallier le manque à gagner découlant de ces deux éléments, il faudrait qu'il leur soit donné la possibilité d'étudier la faisabilité d'une extension de leur champ d'action au-delà des frontières.

Cependant, leur dimension ne leur permet pas de disposer de ressources humaines internes suffisamment qualifiées et disponibles pour effectuer des étu-

Tableau 2	Detetion	Variation	Compte	Variation
Année	Dotation	%	provisoire	%
	budgétaire	%	provisone	
1986	25.000.000		39.999.300	
1987	30.000.000	20,00	44.999.650	12,50
1988	40.000.000	33,33	64.998.500	44,44
1989	45.000.000	12.50	74.996.000	15,38
1990	55.000.000	22,22	114.985.000	53,32
	55.000.000	0.00	124.999.000	8,73
1991	65.000.000	18.18	124.999.000	0,00
1992		53,85		
1993	100.000.000	10.00		

Tableau 3				
Année	Dotation budgétaire	Variation %	Compte provisoire	Variation %
1987	7.500.000		7.474.250	
1988	7.500.000	0,00	7.393.100	0,00
1989	10.000.000	33,33	9.979.000	34,98
1990	10.000.000	0.00	9.983.000	0,04
1991	15.000.000	50,00	14.995.000	50,23
1992	15.000.000	0.00	14.943.000	-0,35
1993	15.000.000	0,00		
1994	15.000.000	0.00		

des d'une technicité certaine. D'autre part, l'internalisation de ce genre d'étude dépasse les moyens de la plupart des PME.

Pour cette raison, la Chambre de Commerce propose-t-elle de porter le montant au titre du poste 31.040 (article 7 de la loi du 29.7.1968) à 600.000 LUF. Contrairement au compte provisoire de 1991, où l'on constate qu'aucun montant n'avait été déboursé au titre de cet article, on constate qu'en 1992 100.000 LUF ont été alloués.

Au vu de l'évolution de la concurrence étrangère au Grand-Duché et de la dégradation de la conjoncture depuis 1992, on peut s'attendre à ce que les PME désirent bénéficier davantage des aides au titre de l'article 7 de la loi-cadre de 1968 et un relèvement du poste correspondant à 600.000 LUF n'est en aucun cas exagéré.

1.4 Mesures de reconversion économique

Réduit à 5.000 LUF au budget de 1994, ce crédit ne vaut plus que par son caractère non limitatif, ce qui permettrait en cas de besoin d'y avoir recours d'une facon plus substantielle. En procédant de la sorte, les auteurs du budget ont en quelque sorte suivi les réflexions que la Chambre de Commerce avait développées à cet endroit, estimant que l'économie réalisée sur ce poste pourrait être affectée à d'autres fins, alors que le maintien d'une dotation minimale laisserait subsister le principe de l'aide qui tire son origine de la loi de reconversion économique du 17 mai 1985 et qui, depuis l'introduction du revenu minimum garanti, ne répond plus guère à l'objectif social de sa création. Il n'a cependant pas pu être décelé si un quelconque article du budget du département des classes moyennes a pu bénéficier de la diminution drastique du crédit susvisé.

En tout état de cause, la Chambre de Commerce plaide pour le maintien, au projet de budget pour 1995, de la dotation de 5.000 LUF et du caractère non limitatif du crédit.

1.5. Primes d'épargne de premier établissement (Tableau 3)

Contrairement à d'autres articles analysés précédemment, les dotations budgétaires au titre de la prime d'épargne de premier établissement ont permis de couvrir les besoins effectifs, ce qu'il faut approuver, au même titre que l'assouplissement des critères d'octroi.

Il est vrai que cette prime est appréciée par ceux qui entendent s'installer dans une profession indépendante et qui ont apporté et reçu les fonds nécessaires à leur établissement.

Toutefois, la prime d'épargne de premier établissement n'est d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas accès au crédit. Malgré la preuve de l'honorabilité, l'existence des qualifications requises et toutes les bonnes intentions de ces candidats, l'accès au crédit est réservé à ceux qui peuvent offrir des sûretés réelles suffisantes.

Seule l'existence d'un fonds de capital-risque auprès de la Mutualité de Cautionnement du Commerce permettrait de sortir de cette impasse.

Constatant que la dotation budgétaire reste ces dernières années fixée au niveau de 1991, année où elle correspondait exactement au compte provisoire, la Chambre de Commerce propose d'opérer une adaptation, sur la base d'une augmentation annuelle



moyenne de 5% depuis 1992, à l'inscription d'un crédit de 17.300.000 LUF à l'article 21.053.041 du budget de 1995.

1.6. Promotion professionnelle des secteurs relevant du Ministère des Classes Moyennes

Aide au fonctionnement du service de promotion près de la Chambre de Commerce.

Afin de soutenir les PME, en particulier celles relevant du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerierestauration, du transport et d'autres activités de services, dans leurs efforts de développement ou bien, pour guider les futurs dirigeants d'entreprise tout au long du processus de création de leur entreprise, la Chambre de Commerce met à disposition de ses ressortissants et futurs ressortissants un département d'assistance et de promotion qu'elle ne cesse de développer et au sein duquel les services offerts ont été multipliés.

Depuis un certain temps, la Chambre de Commerce poursuit une politique d'amélioration de la qualité des services rendus. Il est évident qu'un élargissement de l'éventail des services accompagné d'une amélioration de la qualité n'est pas concevable sans étoffement du personnel et de l'équipement du département d'assistance et de promotion. Toutefois, la relative parcimonie du Gouvernement à l'égard de la Chambre de Commerce a obligé celle-ci à utiliser sa trésorerie générale propre pour financer le développement de ce département, ce qui constitue un frein à l'adaptation de ce service dans le sens des orientations retenues dans le livre blanc en matière de soutien aux PME.

La représentation pluri-sectorielle de la Chambre de Commerce devrait justifier la mise à disposition de ressources au moins aussi importantes que celles dont bénéficient des initiatives analogues dans d'autres secteurs.

Le département d'assistance et de promotion regroupe et supporte le financement des activités suivantes:

- assistance technique aux PME
- EIC LU401 (Euro-Info-Centre)
- formation professionnelle initiale
- · formation professionnelle continue
- formation professionnelle accélérée

Les responsables de l'assistance technique aux PME ont pour mission de pourvoir les ressortissants de la Chambre de Commerce de toute information leur permettant d'assurer un bon déroulement de leurs activités au sein du Marché Unique.

Ces informations fournies en réponse à des consultations verbales ou écrites nécessitent la disponibilité permanente d'un personnel hautement qualifié.

Notons encore qu'étant en relation permanente avec d'autres services de la Chambre de Commerce, ainsi que différents ministères et administrations luxembourgeois, ou encore d'autres associations professionnelles représentatives des différentes branches du commerce et des services à l'échelon national, régional ou local, le service d'assistance technique aux PME est en mesure d'offrir aux entreprises demanderesses une palette assez complète de renseignements de tout genre.

L'inventaire qui suit permet de donner un aperçu des services fournis au titre de l'assistance technique aux PMF:

- consultations verbales et écrites sur des questions administratives, juridiques, fiscales, économiques, financières, comptables et environnementales; (environ 70 demandes en moyenne par mois)
- renseignements sur les conditions à remplir pour exercer une activité commerciale ou industrielle et remise aux intéressés des différentes fiches d'information concernant l'établissement d'entreprises nouvelles sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tout comme la mise à disposition des formulaires nécessaires aux différentes démarches administratives
- consultations en matière de législation sur les sociétés et associations luxembourgeoises et envoi d'exemplaires de statuts-types; (160 demandes en moyenne par mois)
- informations des plus diverses sur le niveau des salaires au Luxembourg, sur la cote de l'indice des coûts de la vie, les conditions d'hygiène à observer dans les restaurants, le niveau de bruit admissible pour des équipements techniques, etc. etc. (30 demandes en moyenne par mois)
- informations et conseils portant sur la législation luxembourgeoise, le droit communautaire et la législation étrangère en matière de concurrence et de droit du travail; (100 demandes en moyenne par mois)
- consultations en matière de législation sur la place financière de Luxembourg;
- envoi sur demande de noms et de listes d'entreprises d'un secteur déterminé ou vendant un produit spécifique, ainsi que d'extraits du Mémorial relatifs à des sociétés déterminées; (environ 40 demandes par mois)
- délivrance, à destination des administrations étrangères, de certificats attestant l'établissement d'entreprises au Luxembourg, ressortissant à la Chambre de Commerce et désirant étendre leur activité à l'étranger;
- rôle de conseil et d'intermédiaire pour l'établissement et la présentation des demandes d'aides gouvernementales à l'investissement, ainsi que des

CONSTRUISEZ VOTRE AVEN

demandes d'autorisations de faire le commerce; (15 à 20 demandes en moyenne par mois)

- entretien d'un contact permanent avec les services de la Commission
- assistance tous azimuts dans les multiples domaines de l'appareil et de la réglementation communautaires par le service permanent d'un centre d'information européen (Euro-Info-Centre), servant également à la coopération, au rapprochement et à l'établissement de partenariats entre les entreprises luxembourgeoises et leurs homologues des autres Etats membres. (30 à 40 demandes en moyenne par mois).

En 1992, la Chambre de Commerce avait procédé à l'évaluation du coût net de l'EIC qui a permis de déterminer des frais de fonctionnement hors frais de personnel de l'ordre de 9 millions de LUF et des frais de personnel de l'ordre de 1,5 millions de LUF, ce qui donne un coût net total de 10,5 millions de LUF.

Sur base d'une augmentation moyenne de 10,55% en 3 ans, toutes choses restant égales par ailleurs, ce coût se situera à 11.607.700 LUF. Ce chiffre fait abstraction d'un renforcement de personnel qui s'imposera dans un avenir très proche.

Dans l'optique des recommandations du livre blanc, le Ministère des Classes Moyennes se doit d'assurer par des aides adéquates, la survie de structures, tels les EIC, dont l'importance ne cessera de croître au service des PME dans le nouvel environnement législatif, réglementaire, administratif et concurrentiel du grand marché unique. Exposées à la concurrence accrue des entreprises des régions limitrophes, encouragées à étendre leurs activités au-delà des frontières, les PME ressortissant à la Chambre de Commerce ne pourront opérer sans l'appui essentiel de l'information communautaire qui est fournie par leur EIC. Cela est d'autant plus vrai que les EIC dans les régions limitrophes sont fondés sur des bases autrement plus solides.

Les considérations qui précèdent montrent que le renforcement de l'effectif au sein de l'EIC - LU401 est incontournable, ce qui implique dans une première phase une dépense supplémentaire de 1 million de LUF. La Chambre de Commerce propose donc de porter le crédit budgétaire afférent à l'EIC à 11.607.700

+ 1.000.000 = 12.607.700 LUF, sans préjudice des besoins afférents aux autres activités du département d'assistance technique et de promotion.

La création au sein de la Chambre de Commerce de l'Euro-Info-Centre - LU401 date de 1987 et a été suivie peu après d'une antenne d'extension à la Chambre des Métiers.

1.7. Aides aux Mutualités de Cautionnement du Commerce et de l'Artisanat

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

L'objet de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants consiste dans le cautionnement total ou partiel des prêts et crédits de ses membres pour le financement de projets destinés à des fins professionnelles. Cette mutualité trouve son origine dans l'article 6 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat .

Toute activité de cautionnement doit comporter un cheminement administratif complexe dont les étapes sont énumérées ci-dessous:

- obtention des renseignements sur l'identité du requérant, sa renommée et ses références professionnelles;
- élaboration d'une analyse de viabilité économique et financière du projet;
- préparation d'une note explicative détaillée à l'intention du comité directeur, seule instance compétente pour décider de l'octroi d'un cautionnement;
- préparation et signature des actes sous seing privé et authentiques qui consignent les engagements pris par les parties en présence, la Mutualité, l'institut de crédit et le ou les cautionnés.

La Mutualité de Cautionnement du Commerce se trouve régulièrement confrontée à des demandes de

Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG - Tél.: 43 58 53 - Fax: 43 83 26

COMMOBIL

LE RÉSEAU PROFESSIONNEL



COMMOBIL inaugure une nouvelle ère de la communication professionnelle. Il s'agit d'un système de radiotéléphonie performant, permettant instantanément de relier tous les collaborateurs d'une entre-prise ou tous les membres d'une équipe de travail. Sur des fréquences sans interférences et à l'abri des écoutes. Et à un prix inférieur à tout autre système identique. Son signal de détresse ajoute la sécurité au confort et à l'utile.



PEACOCK

CONNECTCOM S.à.r.l. (anciens établissements NEU)

9, rue Robert Stumper · L-2557 Luxembourg Tél: 48 83 11 · Fax: 40 45 39

CONNECTCOM

LE MEILLEUR MOYEN DE RESTER ACCESSIBLE, N'IMPORTE DU... ET N'IMPORTE QUAND.

firmes débitrices du fisc ou des administrations, ou de requérants désirant fonder ou reprendre une entreprise, qui ne disposent ni de fonds propres, ni de sûretés réelles suffisantes permettant la mise à disposition d'un cautionnement par la Mutualité de Cautionnement du Commerce.

De cette manière, bon nombre de projets sont abandonnés avant même l'analyse de leur viabilité économique.

Tenant compte de l'importance des PME dans le tissu économique d'une nation et considérant les mérites attribués aux PME en matière d'emploi, une politique de facilitation de l'accès au crédit devient Mutualités de cautionnement inéluctable. Les devraient être dotées des moyens nécessaires pour pouvoir intervenir le cas échéant en tant que caution sur la base des seules garanties personnelles du requérant, à savoir sa renommée et ses qualifications, et sur la base d'une viabilité documentée du projet. La constitution d'un fonds spécial de dotation en capital-risque au sein de la Mutualité de Cautionnement du Commerce et l'inscription d'un article budgétaire prévoyant des crédits destinés au remboursement des pertes que la mutualité pourrait avoir à encourir dans ce contexte constitueraient des initiatives qui iraient dans le sens des réflexions esquissées ci-dessus, réflexions qui ont également été évoquées au sein de la conférence tripartite.

Malheureusement, jusqu'ici l'activité de la Mutualité de Cautionnement du Commerce s'est limitée, en dehors de ses activités de conseil à l'investissement, à l'apport de garanties contre cession de sûretés réelles. Si la Mutualité exigeait des sûretés identiques à celles demandées par les instituts de crédit, en l'occurrence des garanties de premier rang, elle faillirait à la mission lui dévolue par le législateur dans la loi-cadre des classes moyennes du 29 juillet 1968. En réalité, considérant son intervention comme superfétatoire dans les affaires où le requérant peut remplir à lui seul les conditions généralement imposées par les instituts de crédit, la Mutualité n'intervient que dans les cas où les possibilités de couverture de premier rang de l'investisseur sont épuisées. Après examen du dossier, elle consent à l'apport d'une garantie complémentaire contre cession d'une sûreté de rang inférieur.

Compte tenu des considérations qui précèdent, la Chambre de Commerce demande de prévoir une dotation adéquate de 5.000.000 LUF en faveur de la coopérative de cautionnement du commerce et, concomitamment, la réinsertion d'un crédit de 1.000.000 LUF destiné à faire renaître un article budgétaire disparu depuis plusieurs exercices, alors qu'il répondait expressément à l'article 6, alinéa 2 de la loicadre du 29 juillet 1968. Il est vrai que le règlement d'exécution afférent n'a jamais été pris.



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

@ CREDITLEASE =

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03 Filiale du Crédit Européen S.A.

Programme EDI-1994

Concept général

Le programme "EDI - 1994" de la Chambre de Commerce vise à informer sur les potentialités de l'emploi de la technique de l'EDI. A cet égard, une campagne de sensibilisation a été lancée à partir du mois d'avril englobant un ensemble d'instruments destinés aux différents acteurs économiques potentiellement intéressés par la technique de l'EDI.

1. Cycle de séminaires

Le cycle de séminaires qui a débuté récemment par un séminaire de sensibilisation sera poursuivi par un deuxième séminaire "EDI - enjeux et avantages" ayant pour but de présenter les avantages commerciaux, financiers, administratifs et organisationnels dont l'entreprise pourra bénéficier dans le futur grâce à un concept EDI bien structuré et devrait par ailleurs motiver à envisager une utilisation de l'EDI dans l'entreprise.

Le troisième séminaire "EDI - implémentation", s'adresse aux entreprises se proposant d'adopter le concept EDI pour leur expliquer comment aborder le sujet en pratique. Seront traités, non seulement les questions techniques, mais également les aspects humains (choix du chef de projet, choix des partenaires dans les projets pilotes), les aspects légaux (contrat EDI) et les aspects organisationnels (structure d'un projet EDI).

Le quatrième séminaire est une formation technique pour les informaticiens chargés de mettre en application une solution EDI au sein de l'entreprise. Y seront abordés les standards existants, la problématique d'extraction et de transcodage des données, le choix des protocoles de télécommunications, les conditions préalables au niveau système informatique etc.

2. Le "helpdesk"

La Chambre de Commerce offrira un service supplémentaire à ses membres en installant un "helpdesk" EDI ayant pour objet d'informer et de montrer, à l'aide d'une application réelle, les principes de l'EDI.

Le helpdesk est considéré comme complément de ces quatre séminaires et permettra aux entreprises de se faire conseiller de façon plus spécifique et en fonction de leurs besoins particuliers dans la phase initiale de leur projet EDI.

SEMINAIRE 2: EDI - ENJEUX ET AVANTAGES

Date: 17 mai 1994

Lieu: Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg

(grande salle, rez-de-chaussée)

Horaire: de 14.00 h. à 18.00 h. Orateur: Xavier DARMSTAEDTER

(Ingénieur civil de l'Université

de Louvain)

Frais de participation par personne: LUF 3000.-

Contenu et but:

Les divers flux dans l'entreprise (physique, financier, papier).

Il s'agit d'identifier les différents flux dans l'entreprise et de mettre en évidence les inconvénients du système papier résultant du manque de synchronisation entre les flux.

· L'EDI ou le flux d'information.

On définira d'abord l'EDI par ses deux composantes principales:

il s'agit essentiellement:

- d'un échange entre applications,
- d'un échange selon un standard agréé.

On développera le fait que l'EDI comporte plusieurs niveaux de complexité croissante, dont l'EDI d'application à application s'avère être la plus sophistiquée.

• Les implications d'EDI pour l'entreprise.

On exposera le fait que l'EDI présente trois propriétés importantes:

- il réduit ou supprime les distances,
- il reprend du temps au temps,
- il change profondément les rapports commerciaux.

Dans cette partie, on examinera les effets résultant de la suppression de la distance entre partenaires, en explicitant plusieurs concepts nouveaux.

- On commentera des études de cas illustrant comment différentes sociétés ont su mettre à profit la propriété de l'EDI consistant à réduire la distance entre les partenaires.
- On exposera également les effets que la "Reprise du temps au temps" aura sur l'entreprise. On développera d'abord l'importance du temps pour l'entreprise, et on indiquera les avantages stratégiques, compétitifs et logistiques que l'entreprise peut retirer de la reprise du temps. On explicitera les nouvelles techniques qui y sont liées, et on montrera par des études de cas comment certaines entreprises ont retiré un avantage stratégique et compétitif en reprenant du temps au temps.
- Finalement, l'EDI va profondément modifier les rapports entre fournisseurs et clients. On évoquera les avantages et les dangers que ce nouveau type de relation peut entraîner pour chacun des partenaires.
- Témoignage d'un utilisateur. Un responsable d'une entreprise luxembourgeoise travaillant déjà avec EDI commentera les implications d'EDI sur son entreprise.

H

SEMINAIRE 3: EDI - MISE EN OEUVRE

Date:

31 mai 1994

Lieu:

Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg

(grande salle, rez-de-chaussée)

Horaire: Orateur: de 14.00 h. à 18.00 h. M. Bernard HAUZEUR

(Ingénieur Civil électronicien, Institut d'électricité Montefiore,

Université de Liège)

Frais de participation par personne: LUF 4200.-

Contenu et but:

 Le projet d'implémentation EDI: Structuration en phases et sous-phases; Démarche et méthodologie.

Les aspects humains:

Choix du chef de projet, du coordinateur EDI et des partenaires externes pour le projet pilote.

Les aspects légaux:

Nécessité d'un contrat EDI entre partenaires; Clauses nécessaires et utiles.

· Les aspects techniques:

Logiciel de transcodage, extraction et réinjection des données, protocoles de télécommunications et choix du réseau;

Sélection des messages et du standard à employer.

Les aspects sécurité:

Définition des droits d'accès et des niveaux d'autorisation;

Nécessité des manuels d'exploitation et d'utilisation, formation des utilisateurs, niveau de sécurité physique requis.

· Démonstration d'une application EDI.

SEMINAIRE 4: EDI - ELEMENTS DE BASE

Date:

Horaire:

14 juin 1994

Lieu:

Chambre de Commerce,

7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg

(grande salle, rez-de-chaussée)

de 09.00 h. à 12.00 h. et

de 14.00 h à 18.00 h

Orateur: M. Bernard HAUZEUR

(Ingénieur Civil électronicien, Institut d'électricité Montefiore,

Université de Liège)

Frais de participation par personne: LUF 4800.-

Contenu et but:

- · Le standard Edifact:
- Autres standards existants (Odette, Edifer, etc.);
- La messagerie X400;
- Protocoles de communication (X25);
- Réseaux de télécommunication (Luxpac, IBM, Infonet, etc.);
- · Logiciels de transcodage;
- Logiciels frontaux;
- Solution clearing center externe;
- · Critères de choix.

PROGRAMME EDI - 1994

à renvoyer avant le 15 mai 1994 à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, SEMINAIRES EDI - 1994", L-2981 LUXEMBOURG

Entrep	rise		Control of the State of the
Partici	pant	Fonction	
Adress	e kanalana	ne iz tradomente en	
0 0 0	Participe au séminaire Participe au séminaire Participe au séminaire	"EDI - ENJEUX ET AVANTAGES" "EDI - MISE EN OEUVRE" "EDI - ELEMENTS DE BASE"	Nombre de personnes: Nombre de personnes: Nombre de personnes:
Date:	_/_/94		Signature:

Remarques:

Tous les exposés des séminaires seront en langue française, sauf pour le séminaire "L'EDI VECU", au cours duquel un exposé concernant le secteur du commerce sera en langue allemande.

Les frais de participation sont à verser au CCP NO. 3776-90 avec la communication: "SEMINAIRES - EDI - 1994".

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. GONNER (Tél.: 423939-60) ou M. BREIER (Tél.: 423939-78) à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (Fax: 438326).



Jours fériés légaux

Suivant le règlement ministériel du 22.11.1993 portant fixation de 2 jours fériés légaux de rechange pour l'année 1994, le 1er mai 1994 est remplacé comme jour férié légal par le 2 mai 1994 et le 1er jour de Noël est remplacé par le 27 décembre 1994.

Lois et règlements entrés en vigueur

Règlement ministériel du 4 février 1994 portant exécution de l'article 3 du règlement grand-ducal du 15 mars 1993 concernant les modalités de délivrance des licences et des copies de licences communautaires pour le transport de marchandises par route

Tout transporteur de marchandises par route, titulaire d'une autorisation de commerce pour le transport international de marchandises délivrée par le Ministre des Classes Moyennes conformément à la loi du 3 octobre 1991 concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route, a droit à une licence communautaire et à des copies certifiées conformes selon les modalités définies par le présent règlement.

Sont assimilées aux autorisations de commerce visées à l'alinéa précédent les autorisations de commerce délivrées avant l'entrée en vigueur de la loi précitée du 3 octobre 1991 conformément à la législation en vigueur à la date de la délivrance de l'autorisation.

De plus, le transporteur, tel que défini ci-avant, est tenu, d'une part de déposer une copie de l'autorisation de commerce au bureau des autorisations du ministère des transports et d'autre part, de présenter aux agents de ce même bureau l'original de l'autorisation de commerce.

La demande de licence et des copies certifiées conformes est à présenter moyennant un formulaire,

fourni par l'administration, rempli de façon lisible et signé par le demandeur.

La demande doit obligatoirement mentionner les numéros d'immatriculation des véhicules à moteur dont le demandeur a la disposition en conformité avec le paragraphe 2 de l'article 5 du règlement (CEE) n° 881/92.

Dès l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal pris en exécution de l'article 9 de la loi précitée du 3 octobre 1991 le nombre de copies délivrées ne peut être supérieur au nombre de véhicules correspondant à la garantie fournie comme preuve de la capacité financière.

Ce règlement a été publié au Mémorial A - n° 16 du 28 février 1994, p. 291, et est entré en vigueur le 4 mars 1994.

Projets de lois et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère d'Etat

 Projet de loi fixant des mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (1708)

Ministère des Finances

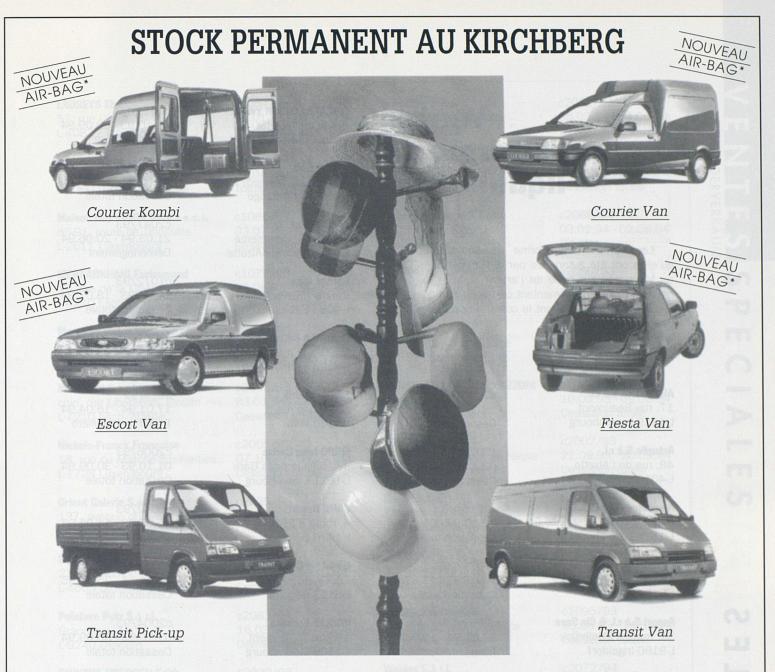
Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 1992 ayant trait
à la déclaration et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (1707).

Ministère des Transports

Règlement grand-ducal portant exécution de Directives des C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (1709)

Ministère du Travail

- Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités et conditions d'attribution: 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi, 3. d'une aide à la création d'entreprises; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique. (1710)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. (1711)



<u>Un vrai professionnel</u> a toujours du matériel "sur mesure".

Chez Ford vous trouverez toujours un partenaire idéal. Le Transit est disponible dans pas moins de 48 versions, alors que le nouveau Courier existe déjà en version Van ou Kombi. Ce qui n'empêche pas le Fiesta Van d'être justement ce que vous recherchez. Ou l'Escort Van?

Alors venez nous voir, en choisissant le moment que vous préférez, bien sûr.



EXCLUSIVEMENT CHEZ NOUS
NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

Heures d'ouverture:

Vente: Lu - Ve: 8-19 h, Sa: 9-17 h

Pièces détachées: Lu - Ve: 8-18 h, Sa: 8-12 h Service après-vente: Lu - Ve: 8-17 h, Sa: 8-12 h



CONDITIONS DE FINANCEMENT RENTING ET LEASING EXTRA-AVANTAGEUSES

Votre partenaire en affaires.



* PACK-SECURITE: air-bag, carrosserie renforcée, sièges anti-plongée, retracteurs et pré-tensionneurs de ceinture



FORD MERCURY LINCOLN **EURO-MOTOR**



Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 11/04/94

ABSYNTHE S.à r.l.
17, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg

Actuelle S.à r.l. 48, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette

Amandine S.à r.l. Centre Commercial Belle Etoile L-1611 Luxembourg

ANEN Marcel 15, rue de Luxembourg L-8184 Kopstal

Asport S.à r.l. & Cie Secs 34, route d'Ettelbrück L-9160 Ingeldorf

BEA MODEN S.à r.l. 41, rue de la Gare L-1611 Luxembourg

Big Jeans S.à r.l.
100, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette

Bijouterie France HEGER S.à r.l. 24, rue de la Libération L-4210 Esch/Alzette

Bruno Benjamin 8, place du Marché L-5555 Remich

Brust-Szarcbart Marthe 94, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette

CHIMAY BIJOUX S.A. 17, rue Chimay L-1333 Luxembourg

CHRISNACH Hélène 8bis, route de Luxembourg L-3253 Bettembourg

c2040/93 13.11.93 - 12.11.94 Cessation totale

c2028/93
02.11.93 - 31.10.94
Cessation totale

c2015/93
02.10.93 - 01.10.94
Cessation totale

c1071/93
14.07.93 - 13.07.94
Cessation totale

c2053/93
17.01.94 - 16.04.94
Transf. immobilière

c1066/93
16.09.93 - 15.09.94
Cessation totale

c2052/93
26.01.94 - 25.04.94
Transf. immobilière

1077/93
15.07.93 - 14.07.94
Cessation totale

c1075/93
15.07.93 - 14.07.94
Cessation totale

C1098/93
02.11.93 - 31.10.94
Cessation totale

c2045/93
02.12.93 - 01.12.94
Cessation totale

c1097/93
01.09.93 - 31.08.94
Cessation totale

CISCATO-LOESCH Yvette

9, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette

Colling Gaby 53, rue J.F. Kennedy L-4599 Differdange

DANA S.à r.l. 13, rue du Commerce L-4067 Esch-sur-Alzette

Decker Jean Centre J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck

Drett-Welt-Buttek Esch-Alzette S.à r.l. 25, Grand'rue L-4123 Esch/Alzette

Ewert Hendrik 19, Grand'rue L-9530 Wiltz

FIRPO Juan Carlos 47, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

GANJI Hamid 4, route d'Esch L-1470 Luxembourg

Haentges Charlotte 73, Grand'rue L-3113 Bergem

HARLES Fernand 19, rue Fr. Clement L-1345 Luxembourg

HORLOGERIE-BIJOUTERIE SPEYER S.à r.l. avenue Gordon Smith L-7740 Colmar-Berg

HUNKEMOELLER LUXEMBOURG S.A. 8, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette

Hydra Bains S.à r.l. 17, rue de la Libération L-3510 Dudelange

INDECOM S.à r.l. 14, Grand'rue L-6730 Grevenmacher

Institut Parenthèse S.à r.l. 19, Grand'rue L-9530 Wiltz

Klasen Marlyse 38, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

KRÄMER Pierrette7, rue du Nord L-3531 Dudelange

c2011/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale

c2001/93
01.02.94 -31.01.95
Cessation totale

c2047/93
21.03.94 - 20.06.94
Déménagement

c1072/93
19.07.93 - 18.07.94
Cessation totale

c2081/94
09.03.94 - 08.06.94
Déménagement

(c919/92
	17.01.94 - 16.04.94
	Transf. immobilière

c2006/93
01.10.93 - 30.09.94
Cessation totale

c1042/93	
15.05.93 - 14.05.9	14
Cessation totale	

c2063/94	
26.01.94 - 25.01.9	5
Cessation totale	

c2004/93	
01.10.93 - 30.09.9	94
Cessation totale	

c2075/94
24.02.94 - 23.02.95
Cessation totale

c2061/93
02.02.94 - 30.04.94
Transf. immobilière

c2038/93
06.11.93 - 05.11.94
Cessation totale

c2093/94
07.04.94 - 06.04.95
Cessation totale

c2048/93
03.01.94 - 02.01.95
Cessation totale

c2048/94
10.03.94 - 02.01.95
Cessation totale
Cessation totale

c1047/93 29.04.93 - 28.04.94 Cessation totale

c2024/93

c2060/93

21.10.93 - 20.10.94

17.01.94 - 16.04.94

Transf. Immobilière

Cessation totale

Zacharias - Orazi Marie-Louise

16, rue des Bains

7FTA S.à r.L.

L-1212 Luxembourg

22, avenue de la Gare

L-1610 Luxembourg

LAUREYS Else c2057/93 Schneider Jean-François c2070/94 05.03.94 - 04.06.94 57, rue Dicks 06.01.94 - 05.01.95 201, route de Thionville L-5885 Howald Transf, immobilière L-4082 Esch/Alzette Cessation totale c2027/93 Lingerie Moes Concorde S.à r.l. c2078/94 Shoe Company S.à r.l. 01.04.94 - 30.06.94 18, avenue de la Gare 03.11.93 - 02.11.94 80, route de Longwy Cessation totale L-8060 Helfent-Bertrange Transf, immobilière L-4131 Esch/Alzette Solange-Boutique S.à r.l. c2066/94 Maison Guy GENIN &Cie s.e.c.s. c1065/93 8, Quai de la Moselle 03.02.94 - 02.05.94 03.07.93 - 02.07.94 85-91, route de Thionville L-5533 Remich Sinistre Cessation totale L-2611 Luxembourg STEINMANN Gerlinde **MEHRABKHANI** Farhamand c1079/93 c2050/93 15.01.94 - 14.04.94 1. avenue de la Gare 19, rue de la Libération 20.08.93 - 19.08.94 L-1161 Luxembourg Liquidation partielle L-4210 Esch/Alzette Cessation totale c2062/93 Mercerie Victor Hugo S.à r.l. c1069/93 47, avenue de la Liberté 25.01.94 - 24.04.94 90, rue Victor Hugo 12.07.93 - 11.07.94 Transf. Immobilière L-1931 Luxembourg L-4141 Esch/Alzette Cessation totale c1093/93 TARTARELLI Maria ép. MAZZONI MOD' INN S.à r.l. c2055/93 10.09.93 - 09.09.94 8. rue Duchscher coin, rue Libération, Moulin 03.01.94 - 02.01.95 L-1424 Luxembourg Cessation totale L-7210 Esch/Alzette Cessation totale c2002/93 TENDANCE S.à r.l. c2005/93 **Nickels-Franck Françoise** 22, avenue de la Porte Neuve 21.09.93 - 20.09.94 18. rue du Marché-aux-Herbes 07.10.93 - 06.10.94 L-2227 Luxembourg Cessation totale L-1728 Luxembourg Cessation totale c2071/94 Theis Edouard Orient Galerie S.à r.l. c2025/93 01.03.94 - 28.02.95 34, avenue G.D. Charlotte 137, avenue du X Septembre 07.11.93 - 06.11.94 L-3440 Dudelange Cessation totale L-2551 Luxembourg Déménagement TOP MODE S.à r.l. c2056/93 **Peffer Simone** c2034/93 03.01.94 - 02.01.95 36. Grand'rue 23, rue Adolphe Krieps 02.11.93 - 31.10.94 L-1660 Luxembourg Cessation totale L-4605 Differdange Cessation totale c1095/93 **URHAUSEN Charles** Peinture Putz S.à r.l. c2083/94 15.09.93 - 14.09.94 76, avenue G.D. Charlotte 16.03.94 - 15.06.94 Grand'rue. 1 L-3440 Dudelange Cessation totale L-9240 Diekirch Déménagement Weides S.à r.l. c2072/94 **QUINTUS-GOERGEN Edith** c2000/93 18.02.94 - 17.02.95 Place St. Michel 3 01.10.93 - 30.09.94 19, route de Luxembourg L-7556 Mersch Cessation totale Cessation totale L-3253 Bettembourg **WEISGERBER Jean-Pierre** c1050/93 **RAMPONI-WILMES Fernande** c1048/93 29.04.93 - 28.04.94 15-17, route d'Esch 01.06.93 - 31.05.94 55, route des 3 Cantons L-4450 Belvaux Cessation totale L-4970 Dippach-Gare Cessation totale WIRTH-KOHN Claudia c2014/93 **Rodenbour-Engel Maggy** c2059/93 15.10.93 - 14.10.94 3, rue de Luxembourg 168, av. du X Septembre 20.01.94 - 19.04.94 Cessation totale L-8401 Steinfort L-2550 Luxembourg Transf. immobilière c1060/93 WOMAN S.A. Rodolphe SMAL & Cie S.e.n.c. c1055/93 8, rue Beaumont 27.05.93 - 26.05.94 118, rue de l'Alzette 08.05.93 - 07.05.94 Cessation totale L-1219 Luxembourg L-4010 Esch/Alzette Cessation totale

c2032/93

c1046/93

c2077/94

13.11.93 - 12.11.94

07.05.93 - 06.05.94

15.03.93 - 14.06.94

Transf. immobilière

Cessation totale

Cessation totale

Roeder Norbert

ROSSI S.à r.l.

CAP

Domaine Beaulieu

7, avenue François Clement

L-5612 Mondorf-les-Bains

R. STEINHAUSER S. A.

L-1611 Luxembourg

23, avenue de la Gare

Messen und Ausstellungen Mai-Juni 1994

Für weitere
Auskünfte steht die
Handelskammer Ihnen
gerne zur Verfügung
(Mme Hoor,
Tel.: 42 39 39 84).
Um kurzfristigen
Änderungen der
Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen,
sollten Sie sich diese
vom Organisator vor
Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

10.5.-12.5.1994 - BIRMINGHAM (GB)

C & 1

Ausstellung für Meß- und Regeltechnik Tel.: 081/3028585

10.5.-12.5.1994 - BIRMINGHAM (GB)

EXPO-LAB

Ausstellung für Labortechnik Tel.: 081/3028585

10.5.-13.5.1994 - SINGAPUR (SGP)

AIGF

Internationale Ausstellung für Geschenkartikel Tel.: 3384747

10.5.-13.5.1994 - MADRID (E)

BROADCAST

Internationale Fachmesse für Radio- und Fernsehstudioausrüstung Tel.: 01/7225000

10.5.-13.5.1994 - MADRID (E)

EXPO CONNECT

Fachmesse für neue Computerlösungen: Netzwerke, Downsizing und Groupware Tel.: 01/7225000

10.5.-13.5.1994 - MADRID (E)

INSTRUMEX

Fachmesse für Meß- und Regeltechnik Tel.: 01/7225000

10.5.-13.5.1994 - MADRID (E)

LOGITRANS

Fachmesse für Logistik, Transport- und Lagerwesen Tel.: 01/7225000

10.5.-13.5.1994 - MADRID (E)

MAINTEC

Fachmesse für Instandhaltung und Wartung
Tel.: 01/7225000

10.5.-16.5.1994 - ANKARA (TR)

ENVIRONNEMENT

Umweltschutz-Ausstellung Tel.: 04/4274687

11.5.-13.5.1994 - BOLOGNA (I)

LINEAPELLE

Italienische Vormusterung für Ledermode und Lederwaren Tel.: 02/801026

11.5.-13.5.1994 - BARCELONA (E)

FOOD INGREDIENTS SPAIN

Ausstellung und Konferenz für Nahrungsmittelingredienzen - Zusätze und Laborausrüstung Tel.: 3/2097744

11.5.-14.5.1994 - BOLOGNA (I)

SIMAC

Internationale Ausstellung Maschinen für die Schuh- und Lederwarenhindustrie Tel.:0381/78883

11.5.-14.5.1994 - SFAX (TN)

SOUMED 94

Salon Méditerranéen de la sous-traitance, de l'approvisionnement et du partenariat

Tel.: 02/5111757

11.5.-14.5.1994 TVER (RUS)

EXPOSTROITVER-94

Exposition spécialisée: Architecture, construction, matériaux de construction. Se tiendra ensemble avec l'Office de la Construction d'Etat de Russie.
Tel.: 08222/30690

11.5.-15.5.1994 - GIEßEN (D)

BÜCOM

Computer-Elektronik-Ausstellung -Fachausstellung, Informations- und Verkaufsausstellung Tel.: 0641/67572

12.5.-15.5.1994 - THESSALONIKI (GR)

HYGEIA'94

Exposition Internationale de Matériel Médical - Pharmaceutique - Dentaire et Services "HYGEIA'94" Tel.: 031/239221

16.5.-19.5.1994 - AMSTERDAM (NL)

NWR BOUW RAI

Fachmesse für Bauen und Wohnen Tel.: 020/5491212

16.5.-20.5.1994 - PARIS (F)

EURO ASSEMBLAGE

Internationale Ausstellung von Maschinen, Ausrüstung und Bauteilen für die Industriemontage
Tel.: 01/49685100

16.5.-20.5.1994 - PARIS (F)

EUROFOUR

Internationale Ausstellung für Industrieöfen und wärmetechnische Ausrüstungen Tel.: 01/49685100

16.5.-20.5.1994 - PARIS (F)

INTEROUTIL

Internationale Werkzeugausstellung für Schneiden und Formen von Metall, Kunststoffen und Komposite Tel.: 01/49685100

16.5.-20.5.1994 - PARIS (F)

MACHINE-OUTIL

Internationale Ausstellung für Werkzeugmaschinen, Schweißtechnik und mechanische Ausrüstung Tel.: 01/49685100

17.5.-19.5.1994 - FRANKFURT/MAIN (D)

INFOBASE

Internationale Fachmesse für Information Tel.: 069/75750

17.5.-19.5.1994 - LEIPZIG (D)

OPTO

Kongreß und Fachausstellung für optische Meßtechnik und Optoelektronik Tel.: 05033/2015

17.5.-19.5.1994 - Nürnberg (D)

ASIC & DESIGN AUTO-MATION TECHNOLOGIES

Internationale Fachmesse und Kongreß für anwendungsspezifisch integrierte Schaltkreise und Design-Automation Tel.: 0711/619460 17.5.-19.5.1994 - Nürnberg (D)

HYBRID

HYBRID & Advanced Packaging Technologies Internationale Fachmesse und Kongreß für Hybrid-Mikroelektronik und neue Aufbau- und Verbindungstechnologien Tel.: 0711/619460

17.5.-19.5.1994 - Nürnberg (D)

SMT - SURFACE MOUNT TECHNOLOGIES

Internationale Fachmesse und Kongreß für Komponenten und Systemintegration in der Mikroelektronik
Tel.: 0711/619460

17.5.-20.5.1994 - STUTTGART (D)

QUALITY

Internationale Fachmesse und Kongreß für Qualitätssicherung Tel.: 0711/25890

18.5.-19.5.1994 - STUTTGART (D)

MICRO-ENGINEERING

Kongreß und Ausstellung für Microsysteme und Präzisionstechnik Tel.: 0711/25890

18.5.-20.5.1994 - UTRECHT (NL)

SIGN BENELUX

Fachmesse für die Beschilderungsbranche und Werbetechnik Tel.: 03465/73777

18.5.-20.5.1994 - UTRECHT (NL)

SOFTWARE BENELUX

Internationale Automatisierungsmesse Tel.: 030/955911

18.5.-21.5.1994 - KÖLN (D)

ENTSORGA

Internationale Fachmesse für Entsorgung und Recycling Tel.: 0221/8210

18.5.-23.5.1994 - MAILAND (I)

INTERBIMALL

Internationale Ausstellung für Holzbearbeitungsmaschinen und Zubehör Tel.: 02/57511051

18.5.-23.5.1994 - MAILAND (I)

SASMIL

Internationale Zubehör- und Werkstoffmesse für die Möbel-, Polstermöbelund Holzverarbeitende Industrie Tel.: 02/48008716

22.5.-23.5.1994 - LONDON (GB)

PROFESSIONAL BEAUTY

Internationale Ausstellung: Schönheit und Parfümerie Tel.: 071/6103001

24.5.-27.5.1994 - SOFIA (BG)

BULTEL

Internationale Fachausstellung für Telekommunikation Tel.: 02/810458

24.5.-27.5.1994 - SOFIA (BG)

BULTHERM

Internationale Fachausstellung für Heizung, Kühlung, Klimatisierung und Sanitär Tel.: 02/810458

24.5.-27.5.1994 - BRATISLAVA (SK)

CONECO

Internationale Baumesse Tel.: 07/801111

24.5.-27.5.1994 - BRATISLAVA (SK)

RACIOENERGIA

Internationale Fachausstellung für Energieeinsparung und alternative Energiequellen Tel.: 07/801111

25.5.-26.5.1994 - MANCHESTER (GB)

Ausstellung für Heizungs-, Lüftungsund Klimatechnik

Tel.: 081/6608008

25.5.-28.5.1994 - BOLOGNA (I)

LAMIERA

Ausstellung für Maschinen, Anlagen und Ausrüstung für die Blechbearbeitung Tel.: 02/262551

25.5.-28.5.1994 - PARMA (I)

SUBFORNITURA

Internationale Ausstellung für die Zulieferindustrie Tel.: 0521/9961

25.5.-28.5.1994 - TVER (RUS)

FOIRE DU PRINTEMPS DE TVER

Exposition universelle Tel.: 08222/30690

25.5.-29.5.1994 - LISSABON (P)

FILSOL

Internationale Ausstellung für alternative Energiequellen Tel.: 01/3620130

25.5.-31.5.1994 - DÜSSELDORF (D)

PAPRO

Internationale Messe Packmittelproduktion - Papiertechnik - Folientechnik Tel.: 0211/456001

26.-28.5.1994 - LEIPZIG-MARKKLEEB. (D)

KUNTEC

Internationale Fachmesse für Kunststofftechnik Tel.: 0341/39200 26.5.-29.5.1994 - BERLIN (D)

VITAL

Ernährung - Fitness - Umwelt Tel.: 030/30380

26.5.-29.5.1994 - NEUMÜNSTER (D)

UMWELTMESSE

Ausstellung für Umweltforschung, Umwelttechnik, Umweltschutz Tel.: 04321/12041

28.5.-30.5.1994 - ZÜRICH (CH)

KOSPAFU

Internationale Fachmesse für Kosmetik, Parfümerie und Fußpflege Tel.: 01/3187111

28.5.-31.5.1994 - ERFURT (D)

THÜHOGA

Fachmesse für Hotellerie, Gastronomie, Gemeinschaftsverpflegung, Catering, Unterhaltungsgastronomie, Nahrungsmittel und Getränke Tel.: 06322/94070

30.5.- 3.6.1994 - PARIS (F)

MESUCORA

Internationale Ausstellung für Meß-, Prüf, Regel- und Automationstechnik Tel.: 01/49685100

31.5.- 2.6.1994 - PARIS (F)

CPS

Internationale Ausstellung für Tankstellenbedarf - Technik und Dienstleistungen Tel.: 01/43384800

31.5.- 2.6.1994 - STOCKHOLM (S)

CONTROL SYSTEMS

Internationale Fachmesse für Lieferanten der Papier-, Karton-, Spanplatten-, Faserplatten- und Veredelungsindustrie Tel.: 08/235235

3.6.- 8.6.1994 - HANNOVER (D)

INTERSCHUTZ DER ROTE HAHN

Internationale Messe für Brand- und Katastrophenschutz und Rettungsdienst Tel.: 0511/890

5.6.-11.6.1994 - FRANKFURT/MAIN (D)

ACHEMA

Internationales Treffen für chemische Technik und Biotechnologie - Ausstellungstagung

Tel.: 069/75640

7.6.-11.6.1994 - MÜNCHEN (D)

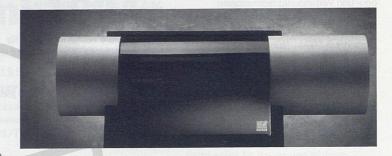
TRANSPORT

Internationale Fachmesse für Güterverkehr, Personenverkehr, Logistik Tel.: 089/51070

Le ScanMate Magic

Grâce à ses hautes performances et son prix raisonnable, le ScanMate Magic satisfait parfaitement les besoins des professionnels.

Scanner à tambour, d'une résolution de 2000 dpi avec une précision de 36 bits en RGB (soit 12 bits par couleur), le ScanMate Magic numérise des originaux jusqu'au format A4 avec une densité de 3.5 D



Son Prix: 500.000.-HORS TVA incl. Adobe PhotoShop 2.5.1 & Agfa FotoTune 1.11

LINEHEART, distributeur agréé SCANVIEW



professional publishing systems & graphic design

Lineheart s.à r.l. 117, rue de Mühlenbach L-2168 LUXEMBOURG tél 42 33 66 fax 42 33 55

Chemie und angewandte Produkte

Kunststofftechnik und -verarbeitung aus den neuen Bundesländern

Am Donnerstag, dem 23. Juni 1994, von 12.30 Uhr bis 18.00 Uhr, veranstaltet die Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer (debelux) in Brüssel eine Präsentation zum Thema Chemie und ihrer angewandten Produkte sowie der Kunststofftechnik und -verarbeitung aus den neuen Bundesländern.

Die Unternehmen zeigen eine breite Palette qualitativ hochwertiger Produkte und deren vielfältige Gebrauchs- und Anwendungsmöglichkeiten.

Die Unternehmen aus Deutschland suchen im Rahmen dieser Präsentation geschäftliche Kontakte zu belgischen und luxemburgischen Importeuren, Großhändlern, Handelsvertretern, Anwendern, Fabrikanten und weiteren Fachleuten der Chemie- und Kunststoffbranche.

Nutzen Sie die Gelegenheit, interessante und marktgerechte Produkte aus den neuen Bundeslänkennenzulernen und vielversprechende Geschäftsbeziehung zu knüpfen.

Weitere Informationen erhalten Sie bei der Debelux, Marketing-Abteilung, Avenue du Boulevard 21, B-1210 Brüssel, Tel.: 0032 2/2185040, Fax: 0032 2/2184758



L-8711 BOEVANGE/MERSCH Tél. 63 91 12 Fax 63 95 18

IMPORTATEUR GENERAL:



Chevilles chimiques et inox Chevilles charges lourdes/légères



Vis - Boulons - Ecrous - Pièces DIN acier et inox

DRONCO

Disques à tronçonner, à ébarber

et diamant

heller

Mèches marteau pour toutes

machines

PROJAHN

Mèches métaux industrie

DEVIS PAR FAX: 63 95 18



Foire a Festival Naturpark Öewersauer

Am 2. und 3. Juli dieses Jahres soll im Rahmen der von der luxemburgischen Leader-Gruppe organisierten Aktivitäten die "Foire a Festival Naturpark Öewersauer" in Eschdorf stattfinden.

Zur Vorbereitung dieses Ereignisses fand unlängst in Arsdorf ein europäisches Seminar betreffend die Organisation und Teilnahme an Messen und Fachausstellungen statt.

Ziel dieses Seminars war, über das Abhalten von Ausstellungen und Märkten zu beraten und gegenseitige Ihformationen über sonstige Aktivitäten im Rahmen des Leader-Programmes auszutauschen. Die luxemburgische Leader-Gruppe hofft, daß sich zumindest einige der 217 lokalen Leader-Gruppen aus ganz Europa an der regionalen Messe am 2. und 3. Juli in Eschdorf beteiligen werden.

Diese Veranstaltung soll vor allem die Erschließung neuer Absatzmöglichkeiten für die Handels- und Handwerksbetriebe sowie für die Landwirte und Hersteller traditioneller Erzeugnisse bewirken.

LEADER, un programme européen

Le programme Leader est une initiative communautaire visant à appuyer des initiatives locales de développement rural. Il entre dans le cadre des Fonds structurels communautaires et est géré par la Direction générale de l'agriculture.

127 régions européennes sont concernées soit en fonction de leur retard de développement ou en raison

de leur fragilité économique. La région de la Haute-Sûre est la plus petite des 127 régions retenues.

Leader est en fait un réseau des groupes locaux. Chacun de ces groupes est responsable des initiatives lancées sur son territoire.

L'intervention de LEADER

L'intervention du groupe Leader a été mise en oeuvre par les services permanents des chambres professionnelles (agriculture, métiers, commerce), par les membres bénévoles des associations-membres du groupe d'action locale, par des experts engagés pour des missions spécifiques ainsi que par le personnel du bureau Leader agissant en tant que structure d'animation et d'accompagnement des actions Leader et opérant à partir du siège au centre de la zone Leader.

Les bénéficiaires de l'action ont été les agriculteurs et groupements de producteurs du territoire concerné, les investisseurs dans le domaine du tourisme rural, les investisseurs potentiels des secteurs de l'artisanat et du commerce.

Economie locale

Une étude détaillée de la situation des entreprises commerciales et artisanales de la région commandée par le groupe Leader, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et réalisée par le groupe YES (Young Enterpreneurial Students), a fait apparaître que, dans les années à venir, un nombre important de chefs d'entreprise (env. deux tiers) seront confrontés au problème de leur succession ou bien à la cessation de leur activité. L'insuffisance du marché de l'emploi constitue un problème important pour ces entreprises essentiellement familiales ou individuelles.



Camions, camionnettes, minibus Plateaux, bennes et dépanneuses

LUXEMOURG : 49 23 23
BETTEMBOURG : 51 98 10
ESCH/ALZETTE : 54 36 35
ESCH/LALLANGE : 55 64 84
BASCHARAGE : 50 02 91
MERSCH : 32 73 33



Locaux professionnels à louer/vendre de 100 - 6.000 m2

Halls - terrains ind. - commerces



IMMOBILIERE PIRROTTE Société anonyme

Tél: 40 35 22 & 021 140 777 Fax: 48 36 36

L'action Leader a consisté à offrir une intervention financière directe, à côté des interventions gouvernementales, aux entrepreneurs investissant dans une nouvelle création d'entreprise ou une modernisation de l'équipement de leur entreprise existante, ceci afin de mettre à leur disposition les moyens nécessaires et efficaces au développement économique de la région. La dynamisation du tissu économique local a été soutenue par la réalisation des projets suivants:

- ouverture d'un magasin spécialisé dans des produits pour chevaux à Grümmelscheid;
- mise en place d'une tournée pour la vente ambulante de produits laitiers dans la zone 5b;
- création d'une société d'édition et de publication de livres à Esch-sur-Sûre;
- reprise de la vente ambulante d'articles de boulangerie et d'alimentation dans la zone 5b;
- nouvelle implantation à Arsdorf d'une société travaillant dans le domaine des programmes de télévision et des médias;
- extension des aires de production d'une société d'exploitation et de gestion forestière par l'implantation d'une pépinière à Bilsdorf;
- acquisition de matériel informatique par un commerçant de fourrages à Grümmelscheid;

- aménagement d'un local de stockage pour un dépositaire de boissons à Harlange;
- transformation du magasin de vente pour acquisition d'un conditionneur pour pâtes par un boulanger-pâtissier à Harlange;
- modernisation de l'équipement d'atelier par un menuisier à Insenborn;
- modernisation de l'équipement d'atelier par un garagiste à Boulaide;
- acquisition de nouveau matériel roulant par un plafonnier à Berlé;
- construction d'une serre par un jardinier-paysagiste à Koetschette.

Leader II

En février 1994, la Commission Européenne a fixé à 13,45 milliards d'ECUS la contribution de l'Union Européenne au titre des initiatives communautaires dans le cadre des fonds structurels sur la période 1994-1999. La dotation communautaire pour le programme Leader II (développement rural) qui fait l'objet d'un effort particulier de l'Union voit son montant passer à 1,4 milliard d'ECUS (432 millions d'ECUS pour 1991-1994).

Programme COMETT

Programme de coopération européen entre les entreprises et les universités en matière de formation dans le domaine des technologies

Le programme européen COMETT soutient le placement d'étudiants-stagiaires et de jeunes diplômés dans les entreprises européennes. Les étudiants peuvent ainsi profiter d'une période de formation structurée et encadrée "sur le tas" et offrir en échange aux entreprises innovatrices et exportatrices leurs compétences technologiques ainsi que leurs connaissances linguistiques et géographiques.

L'Association-Université-Entreprise pour la Formation (AUEF) du Grand-Duché de Luxembourg, coordonnée par la Chambre de Commerce, a été chargée par la Commission européenne de gérer un pool limité de placements d'étudiants en entreprise au Luxembourg.

Toute entreprise, et tout particulièrement toute PME, souhaitant accueillir un ou plusieurs étudiants postsecondaires ou jeunes diplômés, peut obtenir une aide de l'AUEF sous les conditions suivantes:

- Le stage doit avoir une durée entre 3 mois (min.) et 12 mois (max.)
- Le stage doit être réalisé pendant la période du 16 mai '94 au 15 août '95
- Le stage doit concerner les technologies (ingénieurs, informaticiens, techniciens,...) ou les matières relatives aux technologies (économie, droit, marketing,...)
- Les stagiaires éligibles sont les étudiants postsecondaires ou les jeunes diplômés, inscrits dans une université étrangère; les étudiants luxembourgeois qui font leurs études à l'étranger sont également éligibles.

L'allocation pour un placement d'étudiant en entreprise se situe approximativement aux alentours de 15.000 Luf par étudiant et par mois.

Grâce à ses contacts européens, l'AUEF peut aider les entreprises à trouver le candidat correspondant le mieux au profil recherché.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de LUXINNOVA-TION, Centre d'Information COMETT au Luxembourg.

Appels à propositions de la Commission Européenne

A la fin du 3e programme-cadre de recherche et développement de l'Union Européenne, nous vous présentons une énumération (non-exhaustive) des appels à propositions les plus récents.

Cette liste ne se limite pas aux programmes de R&D actuellement en cours, mais reprend aussi des actions ou des études préparatoires de nouvelles activités et qui seront mises en oeuvre dans les prochaines années, notamment dans les domaines de l'énergie, du transport, de la télématique et multimédia.

Des informations supplémentaires et/ou le dossier de soumission sont à votre disposition auprès de LUXINNOVATION.

1. CRAFT (recherche coopérative dans le domaine des technologies industrielles)

La sélection des projets, acceptés pour la phase de définition et d'expansion (étape 1) et soumis avant la date limite du 15 décembre 1993, a eu lieu au mois de janvier. Plus aucune nouvelle proposition ne sera acceptée dorénavant.

Au total 885 projets (dont 11 à participation luxembourgeoise) ont été soumis entre décembre 1991 et décembre 1993 dans le cadre de l'initiative CRAFT. 391 projets (dont 8 à participation luxembourgeoise) ont été acceptés pour l'étape 2.

Vu la nécessité de développer un consortium plus large (au moins 4 PME provenant de 2 Etats membres et au moins 1 acteur de recherche) lors de la phase de définition et d'expansion, une grande partie des projets sont ouverts à des partenaires supplémentaires. La liste de ces projets est disponible auprès de LUXINNOVATION. Les domaines de recherche sont les matières premières, le recyclage, les matériaux structurels, les

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63

Fax: 43 83 26 / 43 23 28

matériaux fonctionnels pour applications magnétiques, optiques, électriques, biotechnologiques et de supraconductivité, les matériaux de consommation de masse, la conception de produits et de procédés, la fabrication, les stratégies d'ingénierie et de gestion pour l'ensemble du cycle de vie du produit.

Etant donné que toutes les propositions finales (étape 2) doivent être soumises au plus tard avant le 30 juin 1994, les entreprises intéressées seront obligées de manifester leur intérêt dans les plus brefs délais.

 Appel d'offres pour les actions exploratoires sur la recherche et le développement technologique dans le transport aérien.

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

 Appel à propositions pour les actions exploratoires sur la télématique dans le domaine urbain

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

4. Appel à propositions pour l'évaluation des risques dans le cadre du programme spécifique de recherche et de développement technologique dans le domaine des sciences et technologies marines

Date limite: 29.6.1994 (12.00 h, midi)

Etudes scientifiques sur les impacts socio-économiques de la biotechnologie

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

 Appel à propositions concernant une action communautaire de développement et de démonstration dans le domaine de l'enseignement ouvert et à distance

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

7. Appel à propositions en vue d'initiatives exploratoires dans le domaine de l'édition multimédia

Les projets soutenus auront pour but de tester la faisabilité d'applications pilotes s'articulant autour des besoins identifiés des utilisateurs et aborderont les objectifs de recherche dans trois domaines essentiels, à savoir l'édition électronique, la diffusion et la recherche de l'information.

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

 Appel à propositions pour une action de recherche dans le domaine de l'enseignement ouvert et à distance L'action pilote est destinée à démontrer les possibilités d'utilisation effective des systèmes d'enseignement ouvert et à distance pour l'éducation et la formation dans l'Union Européenne. L'appel couvre le volet de recherches méthodologiques et psychopédagogiques.

Date limite: 15.6.1991 (17.00 h)

 Appel à propositions pour le programme spécifique de recherche et de développement technologique dans le domaine de la biotechnologie

Date limite: 16.5.1994 (17.00 h)

Le programme de travail de cet appel à propositions se compose des domaines suivants:

- Infrastructures d'information
- Base de données de séquences de nucléotides
- Réseau européen de bioinformatique
- Base de données relative aux projets de Biotechnologie financés dans le secteur public
- 10. Appel à propositions en vue d'initiatives préparatoires dans le secteur de l'ingénierie linguistique

Date limite: 25.5.1994 (17.00 h)

11. Appel à propositions dans le cadre de l'action préparatoire de l'UE sur les énergies renouvelables

Cet appel aborde principalement les domaines:

- intégration des énergies renouvelables dans les régions,
- installations de dessalement alimentées par des sources d'énergie renouvelables pour les pays méditerranéens,
- · développement de la bio-électricité,
- planification urbaine avec utilisation maximale des énergies renouvelables
- génération d'électricité photovoltaïque par le biais d'une coopération entre l'Europe et les pays en voie de développement.

date limite: 17.6.1994 (16.00 h)

12. Appel à propositions pour des mesures d'accompagnement au programme spécifique de recherche et développement technologique dans le domaine des systèmes télématiques d'intérêt général (Ingénierie télématique)

Date limite: 15.6.1994 (17.00 h)

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63 Fax: 43 83 26 / 43 23 28

Les transports dans le cadre de la coopération Saar-Lor-Lux

L'intérêt pour un renforcement de la coopération régionale dans le domaine des transports a deux raisons majeures: Le Luxembourg partage d'abord avec les régions voisines un intérêt stratégique pour disposer de raccordements appropriés aux réseaux européens des communications et, ensuite, peu importe l'attitude face à la coopération régionale, un système de transports performant à l'intérieur de la Région profitera à toutes ces parties.

Qui n'a pas encore entendu parler de l'ambitieux programme de l'Union Européenne dans le domaine des infrastructures des transports, d'une part, en vue de la relance de l'économie et, d'autre part, pour anticiper sur les potentielles pénuries d'infrastructure qui risquent de se faire jour à la reprise économique après l'actuelle récession? N'insistons pas sur les besoins accrus de mobilité et d'échanges commerciaux futurs qui risquent de se heurter bientôt aux limites des capacités en place, comme en témoignent d'ailleurs déjà aujourd'hui maints bouchons autoroutiers ainsi que les durées de rotation des avions audessus des aéroports. Or, une adaptation complémentaire de cette infrastructure aux besoins de transports futurs s'avère de plus en plus difficile face à une prise en compte plus conséquente de la facture écologique qui n'autorise plus sans distinction de nouvelles consommations d'espaces. Voilà pourquoi la Communauté Européenne entend réunir dans des programmes globaux les projets prioritaires qui s'imposent dans l'intérêt de l'économie européenne et de l'intégration communautaire. A cet effet, elle s'est donné les instruments juridiques et financiers dans le Traité de Maastricht qui consacre un chapitre spécial aux réseaux transeuropéens. Parallèlement à cette relance des investissements infrastructurels, les Régions ont eu un statut communautaire renforçant leur rôle futur dans la conception de la politique commune, rôle qui ne restera pas sans incidence sur la matière précitée.

Quelles conséquences s'en dégagent pour le Luxembourg?

Nous avons certes le taux de motorisation le plus élevé en Europe, mais notre pays ne dispose pas du potentiel de trafic requis pour être retenu parmi les points de maillage majeurs des schémas directeurs européens des transports. En outre, notre topographie ne se prête guère pour faire de notre pays le passage obligé de tel axe de communication reliant deux centres économiques d'importance supérieure. Les pre-

miers projets européens en matière de trains à grande vitesse en fournissent d'ailleurs une illustration éloquente:

- Le TGV-Nord relie Paris via Bruxelles et Liège à Cologne, contournant le Grand-Duché par le Nord.
- Le nouvel axe ferroviaire de l'ICE Cologne-Francfort ne passera plus par Coblence, mais sera déplacé sur les hauteurs de la rive droite du Rhin, nous privant d'un accès au réseau allemand de la grande vitesse.
- Le tracé proposé pour le TGV-Est mène droit vers Strasbourg et passe au Sud de Metz.

Nous avons donc intérêt à accorder notre démarche avec les vues de nos voisins lorrains, sarrois, rhénans, wallons pour améliorer la perspective d'une insertion optimale de la Région dans les schémas directeurs européens.

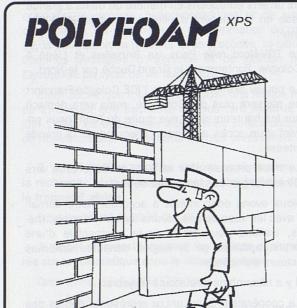
Il y a néanmoins des atouts majeurs:

- La coopération Saar-Lor-Lux représente depuis des années un modèle de coopération pour d'autres régions.
- Contrairement à d'autres régions, la nôtre comporte un Etat souverain, participant directement aux décisions communautaires.
- A condition de le vouloir, cet Etat peut réagir plus rapidement et de manière plus flexible que les grandes bureaucraties de nos voisins avec l'avantage de pouvoir être parmi les premiers à profiter de la manne communautaire qui s'annonce.

Quelles sont les réalisations et les projets concrets de cette coopération?

Sur le plan autoroutier des raccordements optimaux existent grâce aux axes dirigés vers le Bassin Parisien, la Bourgogne et l'Alsace, vers Trèves et La Vallée du Rhin, vers Bruxelles et Liège, abstraction faite des tronçons manquants près de Liège et de Trèves. Reste la construction de la partie luxembourgeoise de l'autoroute vers Sarrebruck qui ne sera achevée que vers 1999, et la probable nécessité de dédoubler l'axe autoroutier lorrain qui frôle la saturation au Sud de Thionville.

L'approfondissement du chenal navigable de la Moselle permettra d'augmenter de 15% les charges admises et rendra le Port de Mertert et la Lorraine accessibles à des bateaux de tonnage plus élevés. Si ce projet rentabilisera sans aucun doute la navigation mosellane, une autre idée vieille de 2000 ans piétine toujours; c'est le projet envisagé pour la première fois par un général romain sous Néron et plus jamais abandonné par après, d'une liaison entre le Rhin et le Rhône où deux alternatives s'affrontent aujourd'hui: Percement d'un canal qui passerait entre Colmar et Bâle et qui relierait les deux fleuves par le territoire de



Das Allzweckisoliermittel

Energieeinsparung dank Dach-, Mauer-, Bodenoder Fassadenisolierung

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen L-3858 Schifflange Tél. 54 20 02

Belfort et de la Saône ou prolongation du canal de la Moselle à partir de Toul vers cette même Saône avec l'avantage d'une possible connexion aux voies navigables du bassin parisien. Rentabilité aléatoire, problèmes de financement, jalousies régionales franco-françaises se relaient pour empêcher des décisions.

A condition pour le Gouvernement français de réussir le montage financier de l'opération, le TGV-Est sera en service en l'an 2000. Il assurera à notre pays plusieurs relations directes/jour en TGV vers Strasbourg et vers Paris, avantage que le Luxembourg honorera par une participation financière aux investissements en territoire français. Une solution analogue a été trouvée pour adapter la ligne Luxembourg-Liège comme ligne d'apport à l'arrêt du TGV-Nord à Liège. Reste la réduction du temps de parcours entre Luxembourg et Bruxelles avec l'ambition de prolonger jusqu'à Bruxelles le TGV Strasbourg-Luxembourg conformément à ce que prévoit d'ailleurs le schéma directeur européen de la grande vitesse.

(Source: Discours de M. Paul Schmit, Commissaire de Gouvernement auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois)

JOURNEES D'INFORMA-TION DANS LA REGION SAAR-LOR-LUX ET EN ALSACE SUR LE THEME

Traduire efficacement

Le G.S.D.L. (German Software Development Laboratory) d'IBM Allemagne et Information Technology Consultants, société spécialisée dans le domaine de la



communication multilingue et partenaire européen d'IBM pour les outils d'aide à la traduction, organisent une série de journées d'information sur le thème "Traduire efficacement".

Lors de ces journées sera présenté le Translation Manager/2 d'IBM, outil d'aide à la traduction qui s'adresse aux traducteurs professionnels, aux terminologues et aux rédacteurs.

Ces journées d'information se tiendront

- à l'hôtel Sheraton Aérogolf à Luxembourg le lundi 30 mai 1994,
- à l'hôtel Pullman Kongreß à Sarrebruck le mardi 31 mai 1994,
- à l'hôtel Hilton à Strasbourg le mercredi 1er juin 1994.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter Information Technology Consultants S.A., tél.: 82187, fax: 817910.

Invitation au Forum "European Business Days" à Eindhoven aux Pays-Bas du 26 au 29 mai 1994

En tant que partenaire luxembourgeois chargé d'assurer la promotion et la sensibilisation des PME locales à certaines initiatives communautaires favorisant la coopération et le développement transnational de l'activité entrepreneuriale dans le but de les aider à bénéficier des avantages du Grand Marché, l'Euro Info Centre-Luxembourg de la Chambre de Commerce/FEDIL (LU401) a le plaisir de vous inviter au Forum "EUROPEAN BUSINESS DAYS" qui se déroulera dans les locaux du "World Trade Center" et du centre d'exposition "Beursgebouw" à Eindhoven aux Pays-Bas du 26 au 29 mai 1994.

Il s'agit d'une initiative de l'organisation "Pieds d'Or International", en collaboration étroite avec l'Euro Info Centre South Netherlands de s'Hertogenbosch et avec le soutien de la DG XXIII de la Commission de l'Union Européenne ayant dans sa compétence la politique d'entreprise, le commerce, la distribution, le tourisme ainsi que l'économie sociale. Ce Forum qui regroupe des activités entrepreneuriales et auxiliaires des plus diverses constitue une occasion de premier ordre pour des rencontres intersectorielles devant stimuler la coopération au niveau européen.

En effet, il s'agit ici d'une bourse internationale d'affaires destinée à promouvoir les relations entre des chefs de petites et moyennes entreprises des branches industrielles suivantes: technologie et communication, construction métallique, transport et grande distribution, emballages, innovation et environnement, industrie électronique, industries agro-alimentaires et fabrication de boissons. Une vingtaine d'entreprises et institutions sont impliquées dans l'organisation de cette manifestation.

Celle-ci prévoit trois points de rencontre différents. Des représentants de délégations professionnelles et d'autres experts informeront et assisteront à titre bénévole les participants à travers des renseignements économiques, fiscaux, financiers et juridiques spécifiques. Une bourse de coopération avec la présence de stands représentant des secteurs industriels variés servira la promotion et le développement des relations entre entreprises. Enfin, des séminaires, cours, lectures et ateliers de travail, accessibles gratuitement, sur différents thèmes relatifs à la coopération transnationale complèteront l'éventail de l'offre de la manifestation. Par ailleurs, un service de traduction gratuit facilitera les contacts.

Les "European Business Days" constituent donc une opportunité des plus intéressantes pour les PME pour entrer en contact avec près de 350 chefs d'entreprise venus de tous les coins d'Europe. Le but de ces journées de rencontre est d'établir des points de contact utiles, de stimuler le travail en réseau, de partager des expériences professionnelles et d'échanger

le savoir-faire entre homologues.

Un accent particulier sera mis sur la R&D, la sous-traitance, l'innovation et le transfert de technologies ainsi que d'autres domaines d'intérêt.

En fonction de ce qui précède, l'Euro Info Centre-



LU 401

Luxembourg ne peut donc que recommander de participer à cette manifestation qui aura lieu du 26 au 29 mai 1994 aux lieux indiqués dans l'introduction. Selon le tarif forfaitaire accordé exceptionnellement par les organisateurs de la manifestation à l'Euro Info Centre de s'Hertogenbosch et à ses invités, une surface d'exposition/unité d'hospitalité, y compris un séjour de 4 nuitées avec petit-déjeuner pour 1 personne, pourra être réservée au prix de participation exclusif de 3.900 Hfl (+/- 1.800 Ecu ou 72.000 LUF). Pour de plus amples détails, la brochure d'information sur la manifestation ainsi que le formulaire de participation pourront être demandés auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg.

Concluant, l'Euro Info Centre voudrait sensibiliser les entreprises luxembourgeoises à l'importance que revêt, dans le nouveau contexte économique européen de 1993, l'orientation transfrontière de l'activité entrepreneuriale et la conclusion d'accords de coopération réciproques ainsi que la mise au point d'alliances stratégiques porteurs d'avenir. Ce forum représente de toute évidence l'occasion pour créer des perspectives prometteuses et détecter des possibilités de relations fructueuses pour le proche avenir.

Il est en effet certain que, malgré les vicissitudes conjoncturelles, l'Union Européenne est sur les rails. Elle entrevoit même son élargissement dans un futur proche. Il ne faudra surtout pas que les PME luxembourgeoises qui ont des atouts à faire valoir restent à la traîne et confirment leur présence au-delà des frontières qui sont en voie de disparition.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur cette initiative et/ou participer à cette rencontre d'hommes d'affaires, prière de vous mettre en rapport avec le consultant national du projet, soit en contactant le service de l'Euro Info Centre - Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce/FEDIL (Tél: 42 39 39 74 / Personne de contact: MIle Sabrina SAGRA-MOLA)

Stages en entreprises européennes

EUROCHAMBRES a passé un accord important avec le Programme PHARE de la Commission de l'Union Européenne en vue d'organiser, à l'intention de cadres en provenance de quatre pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), une série de stages dans des entreprises européennes. Ces pays sont la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie. Le programme, qui doit débuter au début de l'été 1994, prévoit le placement en entreprises européennes de 100 cadres originaires des pays PECO, ce pendant une durée de 4 semaines (pour la période allant du 13 juin au 30 novembre). Les cadres proviennent de cinq secteurs de l'industrie (industrie alimentaire, électronique, travail du bois, industrie de la chaussure, construction). EUROCHAMBRES prendra en charge les frais de séjour (forfait de 100 ECU par jour).

Si vous désirez des informations supplémentaires concernant ce programme, n'hésitez pas à contacter à la Chambre de Commerce:

Mlle Edith Stein (tél.: 423939-69).

Informationen über EG-Fördermittel

In den vergangenen Jahren haben zahlreiche Unternehmen schlechte Erfahrungen mit Organisationen gemacht, die ihnen EG-Fördermittel vorbehaltlich einer beträchtlichen Anzahlung garantierten. In einigen dieser Fälle erhielten die Unternehmen keine Gegenleistung für diese Anzahlung, in anderen Fällen erhielten sie eine Menge nutzloser Informationen, z.B. über die Gesamtbudgets für diverse EG-Programme.

Bevor Sie auf eine solche Werbung hin irgendeinen Betrag zahlen, prüfen Sie unbedingt, ob Sie es mit einer vertrauenswürdigen Organisation zu tun haben, die einen entsprechenden Service leisten kann.

Es ranken sich eine Reihe von Unklarheiten um die finanzielle Förderung durch die EG. Wir möchten hier darauf hinweisen, daß es keine absolute Garantie dafür gibt, daß Ihr Unternehmen finanziell von der EG gefördert wird.

Im folgenden möchten wir einige Aspekte der EG-Förderung klären. Es gibt finanzielle Förderung durch die EG für klar definierte Ziele, die mit den Grundsätzen der EG vereinbar sind. In Anbetracht der großen Konkurrenz jedoch sollten Anträge sehr gut und in Übereinstimmung mit den unterschiedlichen Kriterien ausgearbeitet sein.

Aus diesem Grund sollten Sie immer vor einer Antragstellung den Rat von Experten einholen.

Die Euro Info Centren wurden 1987 von der Generaldirektion XXIII der Kommission der Europäischen Gemeinschaft initiiert, um den Informationsfluß zwischen der Kommission der EG und vorrangig den kleinen und mittleren Unternehmen zu verbessern. Diese Zentren sind nützliche Kontaktstellen, an die Sie sich mit all Ihren diesbezüglichen Fragen wenden können.

Was Sie beachten sollten, wenn Sie eine EG-Förderung in Betracht ziehen:

- Das Gesamtbudget eines EG-Programmes ist nicht notwendigerweise ein realistischer Hinweis auf die Beträge, die Unternehmen zur Verfügung stehen werden:
 - das Budget umfaßt die personellen und administrativen Kosten der EG-Kommission selbst;

- es kann eine gewisse Anzahl bereits begonnener Aktionen einschließen;
- einige Programme zielen eher auf Vermittler, die ihrerseits Unternehmen Dienstleistungen bzw. die Durchführung von Studien bezüglich des betreffenden Sektors anbieten.

· Investitionsförderung:

Investitionsförderungen können vorrangig nur von Unternehmen in Anspruch genommen werden, die sich in einer von der EG geförderten Region befinden. Eine Ausnahme bilden Anleihen bei der EIB für produktive Investitionen.

Transnationalität:

Die EG führt nur Programme durch, die gemeinsam mit einem Mitgliedstaat durchgeführt werden. Bedingung für eine Förderung ist daher, daß Sie mit Partnern aus anderen Mitgliedstaaten zusammenarbeiten.

· Verfahren:

Einige Programme und Förderinitiativen werden über Kontaktstellen auf nationaler, regionaler oder europäischer Ebene abgewickelt; für andere ist es erforderlich, einen Vorschlag auf eine förmliche Ausschreibung in Brüssel bei den verschiedenen Generaldirektionen einzureichen.

Für all diese Schritte brauchen Sie genaue Informationen über das Verfahren, die Kriterien und die Ausschlußfrist. Besonders bei Ausschreibungen ist es zwingend notwendig, daß Sie diese Informationen so früh wie möglich erhalten, damit Sie Ihren Vorschlag innerhalb der angegebenen Ausschlußfrist einreichen können.

Man sollte wissen, daß für bestimmte Programme die Auswertung der eingereichten Projekte ein langwieriger Prozeß ist, und daß Sie im allgemeinen mit Ihrem Projekt nicht beginnen dürfen, bevor nicht die offizielle Zusage der Kommission vorliegt.

 Es ist möglich, daß für Ihr Projekt keine EG-Fördermittel zur Verfügung stehen

Aufgrund der Tatsache, daß seitens der EG nur Vorhaben gefördert werden, die bestimmten vorrangigen Zielsetzungen entsprechen, ist es möglich, daß ein seriöser Berater Ihnen mitteilt, daß es für Ihr Projekt wahrscheinlich keine EG-Fördermittel gibt. In diesem Fall sollten Sie andere Möglichkeiten des EG-Binnenmarktes nicht übersehen:

- neue Märkte;
- die Möglichkeit, mit Partnern in anderen Mitgliedstaaten zusammenzuarbeiten;
- die Möglichkeit, nationale bzw. regionale Fördermittel in Anspruch zu nehmen.

Ihr nächstes Euro Info Centre: Euro-Info-Centre Luxembourg (LU 401), Mlle Sabrina Sagramola, tél.: 42 39 39 74.

PERFORMANCE & TECHNIQUE

- IMPRESSION DE **VOS DOCUMENTS**
- FLASHAGE DE **VOS FICHIERS**
- COMPOSITION DE **VOS MISES EN PAGES**
- DIGITALISATION DE **VOS LOGOS**
- MISF AU NET DE **VOS LAYOUTS**
- CRÉATION SELON VOS IDÉES

- BROCHURES
- JOURNAUX
- PAPIER EN CONTINU
- ANNONCES
- PÉRIODIQUES
- AFFICHES
- MAILINGS
- DÉPLIANTS
- LIVRES
- ÉTIQUETTES
- PAPIERS À LETTRES
- RAPPORTS ANNUELS



NOUS SOMMES EN MOUVEMENT



IMPRIMERIE HENGEN SARL

ZONE D'ACTIVITÉ CLOCHE D'OR BP 1825 L-1018 LUXEMBOURG TEL. 48 71 63 • FAX 40 46 18



A l'heure où la simple performance technique ne suffit plus, l'informatique est devenue un facteur de compétitivité essentiel pour l'entreprise,

quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

Par sa relation privilégiée avec le monde économique, qui lui a permis de suivre de près l'évolution des systèmes de gestion de l'information, ARTHUR ANDERSEN a acquis une maîtrise importante dans ce domaine et a conçu un service spécialisé : le BUSINESS SYSTEMS CONSULTING (BSC). Reposant sur des équipes pluridisciplinaires et sur un réseau de partenaires confirmés, le BSC a pour objectif d'étudier l'organisation de l'entreprise pour définir ensuite des solutions informatiques concrètes.

Le BSC intègre toutes les exigences de l'entreprise et de son marché. Depuis la définition d'une architecture nouvelle tenant compte des investissements déjà réalisés, jusqu'à sa mise en œuvre finale, impliquant la formation du personnel, le BSC opère toujours dans le cadre d'une solution globale.

Arthur Andersen



Business Systems Consulting

BUSINESS SYSTEMS CONSULTING:

pour des solutions informatiques apportant des résultats directs et mesurables, contactez-nous. ARTHUR ANDERSEN & Co., S.A. 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg Tél. (352) 42 22 33-1 Fax (352) 42 22 32

SÉMINAIRES AYANT LIEU À LA CHAMBRE DE COMMERCE

ZUKUNFTSICHERUNG DURCH POTENTIAL-WECKUNG

Entdecken Sie verborgene Potentiale ...

Die Zukunft meistern werden die Unternehmen und Menschen, die bereit sind, ausgetretene Wege zu verlassen, um Neuland zu betreten - in jeder Beziehung!

Um die wünschenswerten Entwicklungen möglich zu machen, benötigen Sie "Werkzeuge", um das Know How Ihrer Mitarbeiter und Führungskräfte noch besser zu nutzen, um ihre Kreativität und Innovationsfreudigkeit anzuregen - und die Eigenverantwortung zu stärken - kurz: Werkzeuge zur Weckung der "schlummernden" Potentiale des sogenannten "Human-Kapitals". Das Seminar ist eine Einführung in die modernsten Prinzipien und Methoden der Potentialweckung.

Das Seminar ist didaktisch so aufgebaut, daß sich theoretische Inhalte und praktische Übungen optimal ergänzen. Der Stil ist teilnehmerorientiert, respektvoll und praxisnah. Insbesondere NLP-Modelle sichern Ihren Seminarerfolg.

Programm:

- Unternehmen, die ihre Potentiale nutzen und in der "Krise" gewinnen
- Welche Potentiale können Sie wecken und nutzen?
- Was sind die Voraussetzungen dafür?
- Welche Methoden gibt es? (Praktische Übungen dazu)
- Wie erzeugen Sie Innovationen? (u.a. Einstein's Kreativitätsstrategie)
- Wie erzeugen Sie Engagement?
- Wie aktivieren Sie Ihre Mitarbeiter?
- Praxisintegration: Was setzen Sie zuerst um bzw. ein?
- Zukunftsvision: Erfinden Sie Ihre erfolgreiche Zukunft!

Referent: Rudolf W.HEGE, Dipl.Betriebswirt und NLP Master

Teilnehmerkreis: Führungskräfte, Selbständige und Firmeninhaber aus Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben

Teilnahmegebühr: 8.800.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Donnerstag, den 2. und Freitag, den 3. Juni 1994 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

TECHNIQUES DE LA PROGRAMMATION NEUROLINGUISTIQUE APPLIQUEES AU MANAGEMENT HUMAIN

Objectif:

Apprentissage des techniques de la programmation neurolinguistique (P.N.L.) qui permettent d'analyser, à partir d'indicateurs externes, comportementaux et linguistiques, comment tout individu construit ses filtres perceptifs et son expérience interne de la réalité.

Ce décodage précis des processus de la communication permet la détection correcte et la compréhension rigoureuse des motivations d'autrui. De plus, il apporte des ressources nouvelles en matière d'affirmation de soi et de défense de ses idées, quelle que soit la situation relationnelle.

Méthode pédagogique :

Exposés interactifs, études de cas, exercices de simulation, jeux de rôles, interviews de groupe. Analyse critique des exercices.

Programme:

- Initiation pratique au métaprogramme et aux principaux concepts de la P.N.L.: VAKO, calibrage, synchronisation, ancrage, recadrage, charnières mentales, effaceurs mentaux, menu d'influence, etc..
- Entraînement des participants à l'analyse précise de leurs modes relationnels afin de renforcer, grâce aux techniques de la P.N.L., leurs ressources personnelles en matière de communication.
- Utilisation des techniques de la P.N.L. dans les domaines de la sélection, l'appréciation du personnel, la conduite de réunion, la négociation, la (re)motivation.

Conférenciers : M. Jacques DEFRENNE, Docteur en sciences du travail, Consultant et intervenant en entreprise

Mme. Chantale DELVAUX, Docteur en psychologie, Consultante en gestion des ressources humaines

Publics : Dirigeants et cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription : 8.800.- LUF, (documentation, boissons et 2 déjeuners inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates : lundi 6 et mardi 7 juin 1994, de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

L'ANNUAIRE D'UNE-REGION SANS-FRON-NIERE (SAAR-LOR-LUX)



Entrez dans une nouvelle dimension géo-économique: 10.500 entreprises, 1.200 secteurs d'activités, 4.200 marques répertoriées, plus de 12.700 Dirigeants. Distribué gratuitement à plus de 10.500 entreprises.

> Un échange de professionnels à professionnels, pour vendre, acheter et développer vos actions de marketing.

Pour tous renseignements:
Editus Sarl
28, rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg

Tél 49 60 51 - Fax 49 60 56

Apprentissage commercial: Formation de la profession d'employé de bureau,

option transports

L'apprentissage de la formation d'Employé de Bureau, niveau CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle) s'est vu élargi à la rentrée scolaire 1989/1990 par l'offre d'une option supplémentaire dans le domaine des transports.

Cette option a été instituée à l'initiative du secteur des transports pour permettre aux entreprises de former par le biais de l'apprentissage en entreprise du personnel qualifié au niveau CATP répondant à leurs besoins spécifiques.

Cet apprentissage d'une durée d'un an s'adresse aux jeunes ayant terminé avec succès une classe de 11e de la division administrative et commerciale des régimes technique et professionnel de l'enseignement secondaire technique ou ayant suivi des études équivalentes (âge normal: 17 ans).

L'apprentissage comprend

- une formation pratique en entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage;
- une formation théorique au Lycée Technique du Centre à Luxembourg dispensée à la fois par des professeurs et par des experts des entreprises de transports à raison de 8 heures hebdomadaires.

Afin d'assurer la continuité de cette formation, qui se déroule actuellement à l'entière satisfaction des entreprises formatrices, la Chambre de Commerce



En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.

Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg Tél.: 43 58 53 Téléfax: 43 83 26 Télex: 60 174 chcom lu

invite les entreprises d'engager un apprenti, en vue de cette formation, à la rentrée 1994/1995 (en septembre), de se faire connaître le plus rapidement possible auprès de son service de la formation professionnelle, tél.: 43 58 53. En effet, la formation théorique accompagnant cet apprentissage ne pourra être assurée qu'à condition d'avoir recruté une quinzaine d'apprentis permettant la constitution d'une classe.

Reproductions in folio.



plus qu'une simple impression.



Pour DHL le poids de votre envoi n'est certainement pas un fardeau. Afin de répondre avec plus de souplesse aux cas particuliers, nous avons récemment augmenté notre limite de poids. Cela implique que nous sommes à même de transporter, non seulement des pièces détachées, mais aussi des produits finis ainsi que du matériel industriel. Voilà sans doute pourquoi nombre des plus importantes compagnies industrielles font confiance à DHL pour leurs livraisons. Bref, grâce à notre ponctualité et notre fiabilité, vous pouvez promettre que l'envoi sera là. A temps, à chaque fois.

Nous tenons vos promesses





Visite de Mme le Président de la République du Nicaragua à la Chambre de Commerce

Le vendredi 15 avril 1994. la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a eu l'honneur de pouvoir accueillir en ses locaux Doña Violeta Barrios de Chamorro, Président de la République du Nicaragua, qui a effectué une courte visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg. La Présidente était accompagnée de MM. Leal Sanchez, Ministre des Affaires Etrangères, Kruger Maltez, Ministre de la Coopération Extérieure, et Incer Barquero, Ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation du Nicaragua, M. Paul Emering, directeur adjoint de la Chambre de Commerce, donna un bref aperçu sur l'économie luxembourgeoise et il incomba à M. Gaston Schwertzer, Consul honoraire du Nicaragua, de présenter les divers représentants des milieux d'affaires luxembourgeois à la délégation nicaraguayéenne.

Pour sa part, Madame Chamorro a tenu à indiquer que le Nicaragua est, depuis son accession à la présidence, passé d'un régime idéologique et d'une dictature à la démocratie et à la reconstruction. La Présidente a signalé par ailleurs que pendant ces quatre années de démocratie, son pays a connu un climat de stabilité économique qui se renforce grâce aux nombreuses privatisations réussies dans le secteur des banques, des assurances et des entreprises publiques.

Et Madame Chamorro de relever que son pays fera tous les efforts nécessaires pour développer davantage les relations commerciales tous azimuts et de souligner l'importance accordée au développement du tourisme.

La Présidente a finalement exprimé son souhait de pouvoir accueillir une délégation luxembourgeoise au Nicaragua.

Quant à M. Erwin Kruger Maltez, Ministre de la Coopération Extérieure, il a brossé un portrait économique de son pays dont les attraits majeurs sont, à ses dires, les succès dus à la politique de stabilisation économique ayant freiné l'inflation et favorisé la croissance économique qui se situait entre 4 et 5% en 1993.

La présence de multinationales comme Exxon, Shell, Mitsubishi, Siemens, etc. confirme, selon le Ministre, la mutation de l'économie nicaraguayéenne vers une économie de marché.

Afin d'attirer des investisseurs étrangers, le Nicaragua persiste à baisser progressivement les tarifs douaniers et vient de créer un fonds spécial pour l'aide à l'investissement.



Carlo Hemmer - Liewen-Wierk

Après le décès inopiné de M. Carlo Hemmer, survenu le 11 novembre 1988, quelques amis de celui-ci ont publié, en septembre 1991, un livre en souvenir de l'ancien Directeur de la Chambre de Commerce et Président de la Bourse de Luxembourg.

Le livre contenant une biographie, une bibliographie, des textes non encore publiés de Carlo Hemmer et une série de photos a été vendu au prix de 1.050.- F et peut encore être acquis auprès de l'Imprimerie Saint-Paul.

Récemment, la Chambre de Commerce a prêté son cadre à la remise d'un chèque, s'élevant à 150.000.-F, au cours d'une manifestation sympathique.

M. Ed Nicolay, après avoir remercié chaleureusement M. Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce, pour son appui, a pu saluer les invités d'honneur, à savoir M. Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour et Directeur honoraire de la Chambre de Commerce, M. Edmond Israël, Président de la Bourse de Luxembourg ainsi que M. Carlo Meintz, Président de l'Association luxembourgeoise pour la promotion des lles de Paix. Sous les applaudissements de l'assistance, il a ensuite remis le chèque à la vice-présidente de l'Association, Madame Loulou d'Huart.

Prix de l'Environnement pour l'industrie 1994

WK Chemolux S.à r.l., Du Pont de Nemours S.A. et Fasson Luxembourg S.A. se sont vu remettre le jeudi 7 avril 1994 le prix de l'environnement par la FEDIL en présence du Ministre de l'Environnement M. Alex Bodry et de M. Marc Assa, Président de la FEDIL.

Ce prix d'une valeur de 100.000 francs, décerné en principe tous les deux ans, est destiné à récompenser les efforts des entreprises en matière de protection et d'amélioration de l'environnement naturel et humain.

L'édition 1994 du prix de l'environnement est revenue aux trois entreprises susmentionnées alors que le prix d'encouragement doté de 30.000 francs, a été attribué aux établissements Félix Cloos.

La firme WK Chemolux, spécialisée dans les poudres à laver, a été récompensée pour sa mise au point d'un procédé de production qui renonce à l'utilisation de l'eau.

Du Pont de Nemours s'est vu attribuer le prix de l'environnement pour son procédé de substitution du chloro-fluorocarbone CFC - 11 dans le procédé de fabrication de Tyvek, tandis que l'entreprise Fasson Luxembourg a été retenue suite à l'élaboration de son nouvel adhésif dit "repulpable" et permettant le recyclage des étiquettes autocollantes et de leur support.

Le prix d'encouragement a été octroyé aux établissements Félix Cloos ayant développé un procédé de recyclage et de revalorisation des scories provenant de l'incinération d'ordures ménagères par enrobage à l'émulsion de bitume. IV

Inauguration de Guardian Navarra à Tudela

Guardian Navarra, filiale de Guardian Europe, a inauguré au mois d'avril 1994 sa nouvelle unité de production située au coeur de la Province espagnole de Navarra, à Tudela.

Leurs Altesses Royales le Roi Juan Carlos et la Reine Sophie d'Espagne, qui ont rehaussé cette cérémonie de leur présence, ont procédé à l'ouverture officielle de la glacerie.

La glacerie de Tudela, produisant en moyenne 600 tonnes de verre par jour avec un effectif de 216 personnes, s'ajoute aux investissements substantiels réalisés par Guardian pour ériger le complexe de Llodio, dans la Province d'Alava. Sur ce dernier site, Guardian produit du verre flotté, feuilleté, automobile ainsi que des miroirs.

La nouvelle ligne de verre flotté ("float glass" ou "float") de Tudela est la 14e de ce genre dans le monde de Guardian. Guardian, qui compte parmi les plus grands producteurs mondiaux de verre flotté et de verre transformé, possède des unités de float aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

Le marché du verre automobile est également desservi par Guardian, ce grâce à des entreprises à la pointe du progrès technologique, telles Guardian Automotive-E au Luxembourg et ses sociétés soeurs en Espagne, aux Etats-Unis et au Canada.

Fondée en 1932, Guardian est un des principaux producteurs de produits de verre plat utilisés dans le secteur de la construction et dans l'industrie automobile. La société est le premier producteur mondial de miroirs. La gamme des produits du groupe englobe un large spectre de verres à couches, de verres feuilletés, trempés ou recuits. Font aussi partie de la gamme, des produits en laine de verre isolant et en plastique moulé. Optical Image Systems Ltd (OIS), faisant partie du groupe Guardian, est le leader américain des affichages LCD à matrice active.

V

Euro-Composites ISO 9001 Zertifizierung

Am vergangenen 18. März wurde der in Echternach ansässigen Euro-Composites S.A. das Zertifikat gemäß der internationalen Norm DIN ISO 9001 durch Herrn Claude Flammang, Verteter der Deutschen Gesellschaft zur Zertifizierung von Qualitätsmanagementsystemen (DQS) in Luxemburg, überreicht.



Nach einem dreitägigen Audit, bewerteten die Auditoren der DQS die Zertifizierung des Qualitätsmanagementsystems nach DIN ISO 9001 als normkonform. Mit der Einführung eines Qualitätsmanagementsystems nach der international anerkannten Norm ISO 9001: Bereich Luftfahrt und andere Anwendungen, hat Euro-Composites seine Qualitätsfähigkeit hervorgehoben und die Ansprüche der Kunden respektiert.

VI

S.A.R. le Grand-Duc Jean en visite à l'entreprise COMET



Le 7 mars dernier, S.A.R. le Grand-Duc Jean s'est rendu à Leudelange pour visiter les bureaux et ateliers de fabrication de la boulangerie-pâtisserie Schwan faisant partie de la S.à r.I. Comet qui, outre Schwan, dirige les divisions suivantes: Café Comet, Cadolux, Comet-importation et distribution, société commerciale M.E.N. S.A. et Les Thermes de Beauregard S.A.

Quant à la boulangerie-pâtisserie Schwan, elle existe depuis 1966 et est spécialisée dans la pâtisserie et la panification artisanales en quantités industrielles

Opérationnelles depuis 1990, les nouvelles installations de l'entreprise s'étendent sur environ 11000 m2. Les locaux de production se caractérisent par une grande hygiène, des machines modernes permettant de réduire dans une très large mesure le bruit et une température qui en dépit de la chaleur dégagée par les nombreux fours reste agréable. La capacité de production horaire est de 2500 pains et les produits fabriqués sont plus de 50 sortes de pains et plus de 100 sortes de pâtisseries différentes.

VII

Forum transfrontalier de la Qualité

Afin de sensibiliser les responsables assurance qualité sur l'importance que revêtent la mise en place d'un système assurance qualité et l'obtention à court ou à moyen terme de la certification ISO 900X pour la plupart des entreprises, le Collège Européen de Technologie est déterminé à satisfaire les besoins des industries du Pôle Européen de Développement (PED) en favorisant des rencontres entre responsables qualité de la zone transfrontalière.

Dans cet ordre d'idées, un premier Forum transfrontalier de la Qualité se déroulera le mardi 10 mai 1994, de 14h30 à 17 heures à Ampacet Europe à Messancy, Belgique.

Cette réunion, organisée en concertation notamment avec le Centre pour la Gestion de la Qualité Liège Luxembourg, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et Avenir Industries et avec le soutien de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL), s'adresse particulièrement aux responsables Qualité et/ou aux responsables d'entreprise engagés ou ayant l'intention de s'engager dans une démarche Assurance Qualité.

Pour toutes informations concernant cette manifestation, les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec le Collège Européen de Technologie à Longlaville, Mme Nicole Graas, tél.: 0033 82 25 24 01, Fax: 0033 82 25 24 99.

VIII

Autorisations de bâtir: Recul sensible en 1993

Le Statec vient de publier les résultats complets pour l'année 1993 de la statistique des autorisations de bâtir.

Pour la deuxième année consécutive, les autorisations de bâtir enregistrent en 1993 un recul sensible. Le nombre de logements passe de 4316 unités à 4022 (-6.8%, contre -3.1% en 1992), le volume bâti accusant une baisse bien plus forte encore, en reculant de 4830000 m3 à 4230000 (-12.4%, contre -14,2% en 1992).

Dans le secteur résidentiel, le revirement conjoncturel n'avait concerné, en 1992, que les maisons individuelles, dont le nombre avait chuté de quelque 10%,

alors que du côté des maisons à appartements, le nombre des logements autorisés avait encore marqué une légère hausse, de 1.5%. En 1993, le mouvement de chute des maisons unifamiliales se poursuit: en passant à 1392 unités, le nombre des autorisations recule une seconde fois de 10%. Pour les maisons à appartements, le bilan devient également négatif: recul de 13% des objets prévus (178 en 93) et de leur volume bâti (1039000 m3), diminution de plus de 4% du nombre des logements (2625 en 93).

En ce qui concerne le non résidentiel, la forte tendance à la baisse constatée en 1992 (recul de plus de 25% du volume bâti) s'atténue en 1993: en passant à quelque 1880000 m3, le volume bâti autorisé ne marque plus qu'un recul de l'ordre de 14%.

Ces évolutions interviennent après une période de boom sans précédent, à l'exception peut-être de la première moitié des années soixante-dix. Aussi le niveau des autorisations reste-t-il largement supérieur à celui des années quatre-vingt.

(Source: Statnews)

IX

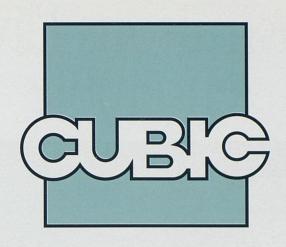
L'Apparthôtel se présente



Situé dans le quartier résidentiel de Luxembourg-Belair, l'Apparthôtel offre à sa clientèle 6 studios et 6 suites ainsi qu'une Executive Suite.

Les studios de près de 33 m2 et suites sont tous équipés de lits jumeaux et d'un canapé-lit, de télévision intégrée, de radio, de téléphone ainsi que d'un bain ou d'une douche et WC séparé.

Les 6 grandes suites de près de 45 m2 sont aménagées de façon individuelle et toutes agrémentées d'une ou deux terrasses avec vue sur le parc de Merl. Les hôtes de l'Apparthôtel ont la possibilité d'y organiser conférences, colloques ou séminaires dans cinq salles différentes et disposent par ailleurs de toute la gamme de services de restauration de l'hôtel Parc Belair adjacent.



Logiciels de comptabilité et de gestion pour micro-ordinateurs

- . gamme très complète pour PME et FIDUCIAIRE
- . fonctionne sur DOS MACINTOSH
- . facilité d'utilisation / Réseau
- . capacité énorme et ouverture (fichiers DBASE III)
- . multi-législations multi-lingues
- . plus de 10.000 utilisateurs dans le BENELUX

LISTE DES DISTRIBUTEURS CUBIC

BITEC - 24 rue Denis Netgen - L-3858 Schifflange - Tél: 54 49 13

EUROBUREAU - 10 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Tél: 46 03 11

IBLUX - 9B rue de la Libération - L-8245 Mamer - Tél: 31 81 08

ISO LUXEMBOURG - 204 route d'Arlon - L-8010 Strassen - Tél: 31 38 60

LUX-INFO-SYSTEMS - 1 rue Ermesinde - L-1469 Luxembourg - Tél: 22 98 99

POINT INFORMATIQUE - 12 rue Pletzer - L-8080 Bertrange - Tél: 25 17 88

RMS - 16 rue de la Gare - L-9046 Ettelbruck - Tél: 81 67 57

TELINFO LUXEMBOURG - 13 rue Robert Stumper - L-2557 Luxembourg - Tél: 49 00 91



CUBIC. La Liberté d'Entreprendre

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



Banque Générale du Luxembourg

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1